



PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE CHAMP-GARIBETOU

Commune de Mons (83)

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Février 2026

Réf : N°123540 SI TOU



SOMMAIRE

1 PRESENTATION DU PROJET 3

1 HISTORIQUE ET CONCERTATION PREALABLE 6

2 ETUDE D’IMPACT 6

2.1 CHOIX DE LA LOCALISATION ET DU PROJET RETENU 6

2.1.1 VARIANTE 1.....8

2.1.2 VARIANTE 2.....9

2.1.3 VARIANTE 3 –VERSION FINALE.....10

2.2 SENSIBILITE DE L’ENVIRONNEMENT 11

2.2.1 MILIEU PHYSIQUE.....13

2.2.2 MILIEU NATUREL.....15

2.2.2.1 Synthèse des enjeux par groupe biologique.....15

2.2.2.2 Approche fonctionnelle.....17

2.2.3 MILIEU HUMAIN 18

2.2.4 PAYSAGE ET PATRIMOINE 20

2.3 IMPACTS DU PROJETS ET MESURES ASSOCIEES 22

2.3.1 MILIEU PHYSIQUE.....23

2.3.2 MILIEU NATUREL.....25

2.3.3 MILIEU HUMAIN 39

2.3.4 PAYSAGE ET PATRIMOINE 41

2.4 MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION ET D’ACCOMPAGNEMENT 43

2.5 CONCLUSION SUR LES INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET 44

2.6 IMPACTS SUR LES SITES NATURA 2000 45

2.7 ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS 46

2.8 VULNERABILITE DU PROJET FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AU RISQUE D’ACCIDENT OU DE CATASTROPHES MAJEURS 52

2.9 EVOLUTION PROBABLE DE L’ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS PROJET 53

2.10 METHODOLOGIE ET AUTEURS DE L’ETUDE D’IMPACT 55

3 CONCLUSION 56

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
123540	SI TOU	Résumé non technique de l'étude d'impact	CRO/MGA/ADU	13/02/26	Version provisoire	CRO

1 PRESENTATION DU PROJET

La société Champ-Garibetou Solaire Energie, filiale de VOLTALIA, est le porteur du projet de centrale photovoltaïque de Champ-Garibetou, localisé sur la commune de Mons, dans le département du Var (83), en Provence-Alpes-Côte-d’Azur.

L’objectif final est la mise en place de panneaux photovoltaïques avec les modèles d’équipements photovoltaïques les plus adaptés au site, la mise en service, l’opération et la maintenance du parc pendant la durée d’exploitation de la centrale.

L’environnement général alentour est constitué de landes ligneuses vallonnées en pente vers le sud. Le secteur est traversé par plusieurs cours d’eau : la Siagnole, le Vallon de Miron, la Siagne, le Vallon du Ray et également de nombreuses petites sources. Le site est accessible depuis la route départementale D563, puis via une piste DFCI (I57 Bliauge) et une voie de desserte qui viennent relier les différents îlots de la ZIP. Ces chemins sont assez étroits sur certaines portios et difficilement carrossables avec un véhicule léger.



Prises de vue réalisées sur la zone d’implantation potentielle – Source : SOLER IDE, décembre 2023

Le projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou développe une puissance de 20 MWc. Il s’étend sur une surface clôturée de 22,3 ha. La production électrique moyenne attendue est de 31 149 MWh/an, soit la consommation moyenne de 13 626 personnes.

L’énergie produite sera acheminée, via un raccordement électrique souterrain enfoui sous le chemins et routes existantes, partant du poste de livraison, jusqu’à un poste source du réseau électrique public. Deux postes sources ont été identifiés à proximité du projet :

- La Siagne, située au plus proche à 12 km environ au sud-est la ZIP par la route, présentant une capacité réservée aux énergies renouvelables de 15 MW réservés dans le cadre du S3RENr.
- Valderoure, situé à 25 km environ de la ZIP par la route, présentant une capacité réservée aux énergies renouvelables de 86 MW réservés dans le cadre du S3ENr.

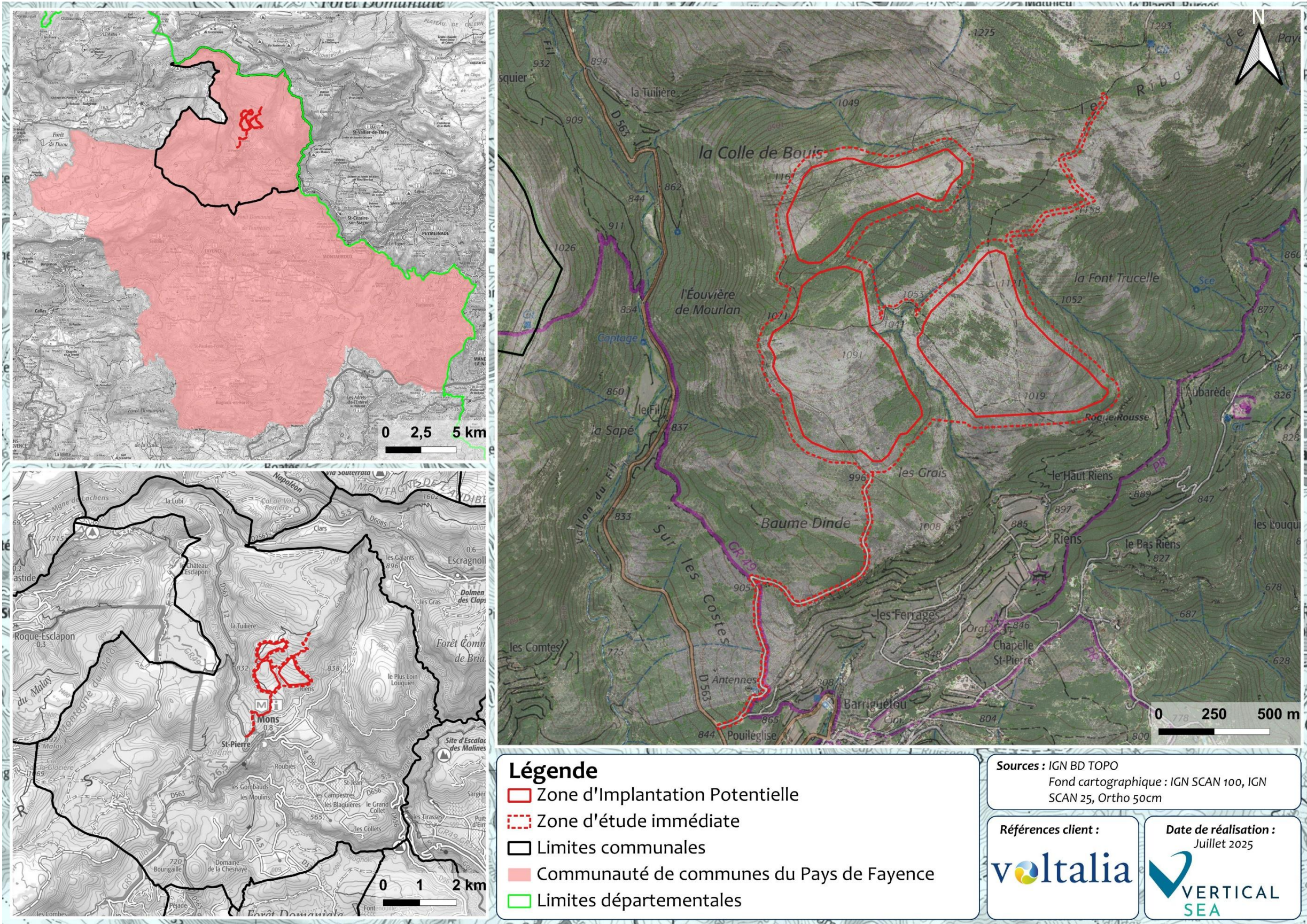
Les principaux composants de la centrale solaire seront les suivants :

- Des modules solaires photovoltaïques de haut rendement ;
- Des structures supportant les modules ;
- Des réseaux électriques entre les différentes étapes du réseau interne à la centrale et jusqu’au poste source ;
- Des locaux techniques ;
- Une piste interne avec une bande de roulement carrossable ;
- Une clôture encerclant la centrale ;
- Des installations de télé suivi de la centrale solaire ;

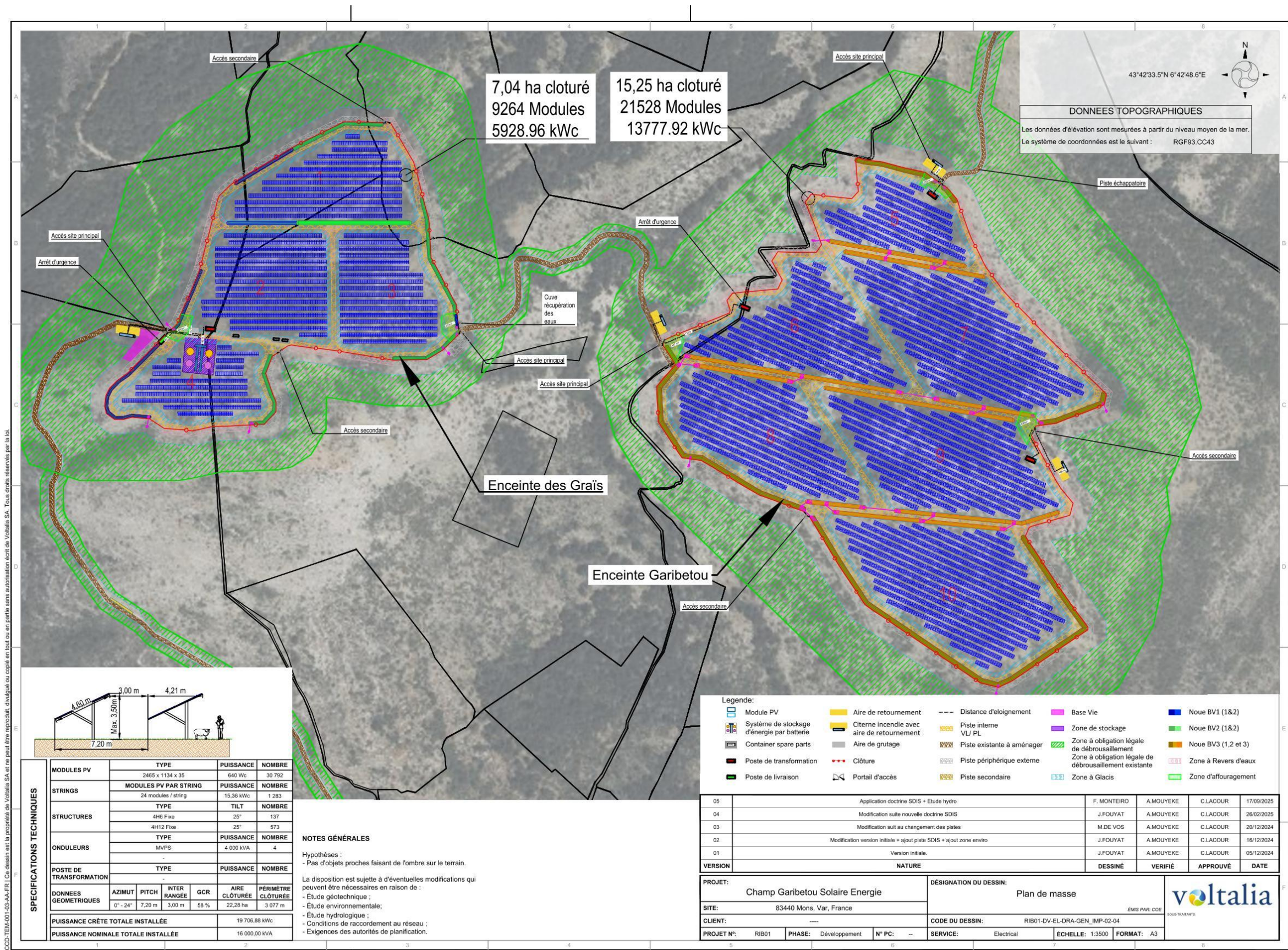
- Des portails munis d’un système de clef triangle pompier.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques techniques du projet :

Tableau des caractéristiques techniques du projet	
Caractéristiques techniques	Projet photovoltaïque de Champ-Garibetou
Surface totale clôturée	22,49 ha
Puissance installée	19,062 MWc
Linéaire de clôture	3 034 m
Hauteur de la clôture	2 m
Technologie photovoltaïque des modules	Silicium monocristallin
Type de fondation et d’ancrage envisagé	Pieux avec préforage et scellement béton probable
Hauteur des panneaux	1,5 m au minimum et 3,5 m au maximum
Espace inter rangées	4 m
Piste lourde	Pistes internes de 4m et externes de 6 m de large
Production d’énergie électrique estimée par an	31 149 MWh/an
Durée d'exploitation du parc solaire	40 ans
Consommation équivalente	13626 habitants (chauffages compris)
Economies de tonnes de CO2 sur 1 an	6 448 tonnes de CO2 par an
Durée du chantier en mois	12 mois



Localisation du projet



Présentation du plan de masse du projet de la centrale photovoltaïque de Champ Garibetou

1 HISTORIQUE ET CONCERTATION PREALABLE

Le projet photovoltaïque de Champ Garibetou, implanté sur la commune de Mons, s’inscrit dans une démarche engagée dès le début de l’année 2023 par la société Voltalia, en lien étroit avec la municipalité, afin d’étudier l’opportunité de valoriser le site pour la production d’énergie renouvelable. À partir de mi-2023, un ensemble d’études approfondies a été lancé et poursuivi jusqu’à mi-2025, portant notamment sur les enjeux environnementaux, forestiers, paysagers, hydrauliques, agricoles et sur la prise en compte du risque incendie, conformément aux prescriptions réglementaires et aux attentes des services de l’État. Ces études ont permis de faire évoluer le projet, tant dans le choix du site que dans sa conception, avec une réduction significative du périmètre initial, l’évitement des secteurs à enjeux, l’adaptation des clôtures et des obligations légales de débroussaillage, ainsi que le maintien du pastoralisme extensif élaboré en concertation avec les éleveurs locaux.

Bien que le site ait été identifié en zone d’accélération des énergies renouvelables (ZAER) par délibération communale en février 2024, l’intégration de parcelles privées situées hors de ce périmètre a conduit à la mise en place d’un comité de projet, conformément à la loi du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables. Ce comité de projet s’est réuni le 21 novembre 2025 en mairie de Mons et a rassemblé les représentants de la commune, de l’intercommunalité et des communes limitrophes.

Plus largement, la concertation s’est déroulée de manière continue tout au long du développement du projet, en associant les services de l’État (Préfecture, DREAL, DDTM, SDIS), les acteurs locaux et les usagers du site, afin de garantir une prise en compte des enjeux territoriaux, une transparence du processus de décision et une insertion du projet compatible avec les usages existants et les objectifs de transition énergétique du territoire.

2 ETUDE D’IMPACT

2.1 CHOIX DE LA LOCALISATION ET DU PROJET RETENU

Le site du projet de Champ Garibetou a été recherché dans une démarche d’analyse territoriale, s’attachant à prioriser l’utilisation de site artificialisé. Ces sites ont été filtrés pour éliminer ceux situés dans les zones protégées en termes d’environnement et de patrimoine, ou en zones bâties et selon le critère de topographie défavorable (fortes pentes et pentes nord éliminées par exemple).

Ensuite, un critère de taille a été appliqué, pour sélectionner les sites de plus de 5 ha. En effet, le développement de sites de petites tailles est écarté pour les diverses raisons suivantes :

Tout d’abord, un site de petite taille situé proche de bâtiments hauts ou en lisière de forêt, sera soumis à des ombres portées importantes, réduisant ainsi sa surface exploitable. Par ailleurs, les aménagements connexes comme les pistes, les citernes, les accès réduisent d’autant la surface du parc solaire. Le site est ainsi mal optimisé, consommant plus d’espace par MW installé que pour un grand site.

Pour finir, le seuil fixé pour les appels d’offres de la CRE étant de 5 MW, les sites de taille inférieure à 5 ha sont très peu compétitifs face aux autres projets permettant l’installation des 5 MW (rappelons que pour les projets solaires, la taille influe grandement sur les coûts d’investissement et d’exploitation et donc le prix de l’électricité qui peut être proposé à la CRE). Certains coûts fixes comme celui du raccordement, des études, et de la mobilisation chantier ne peuvent être amortis sur des petits projets avec un tarif de vente d’électricité au niveau de celui des appels d’offres. Le développement de ces sites ne serait donc pas pérenne vu qu’ils seraient amenés à perdre à l’appel d’offres et ne seraient pas finançables.

Ces critères sont ceux utilisés pour sélectionner les sites de moindre impact. A noter, vu les objectifs importants de développement du photovoltaïque 3 GW/an en France et 1,2 GM/an en région PACA), il est nécessaire de développer plusieurs sites sur le périmètre d’étude.

L’analyse des sites propices a été effectuée à l’échelle de la Communauté de Communes du Pays de Fayence qui rassemble 9 communes du nord-est du Var.

Après avoir étudié les sites artificialisés et contacté les propriétaires des rares sites qui paraissaient encore exploitables, la recherche de sites s’est portée hors des zones anthropisées.

En procédant par élimination, les sites ont été recherchés afin d’éviter les périmètres de protection environnementale et les zones à enjeux patrimoniaux et paysagers, afin de trouver des sites propices de moindre impact.

Les filtres suivants sont appliqués, dans l’ordre :

- 1. Enjeux environnementaux et patrimoniaux
- 2. Topographie favorable à l’implantation de parc solaire.
- 3. Proximité à un poste de raccordement avec suffisamment de capacité disponible

La démarche de sélection tient compte également des parcs solaires déjà construits et des projets portés par les différents opérateurs sur le secteur. Pour finir, un projet ne peut naître que si un accord est trouvé avec le/les propriétaires et si le Conseil Municipal délibère favorablement. Le consentement de ces acteurs est indispensable.

Les communes sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence listées ci-dessous sont celles qui présentent des zones à topographie favorable au solaire hors des zonages de protection et d’inventaires environnementaux et patrimoniaux, et éloignés du bâti résidentiel :

Commune	Zone propice au solaire au sol hors enjeux forts	Potentiel restant / Projet solaire déjà en cours
BAGNOLS EN FORET	Pas de potentiel suffisant hors des zones à enjeux forts	Pas de potentiel restant
CALLIAN	Zone potentielle au nord de la commune	Parc solaire déjà construit sur cette zone
FAYENCE	Quelques patchs au sud de la commune	Potentiel faible et très morcelé
MONTAUROUX	Zone potentielle au nord de la commune	Projet solaire déjà en cours sur la zone potentielle
MONS	Zones potentielles au nord et sud-ouest de la commune	Projet objet de la présente étude
SEILLANS	Zone sud de Seillans	Projet solaire déjà en cours
SAINT-PAUL-EN-FORET	Pas de potentiel suffisant hors des zones à enjeux forts	Pas de potentiel restant
TANNERON	Zone au sud-ouest de la commune	Projet solaire déjà en cours
TOURRETTES	Zone nord de la commune de Tourrettes	Zone très morcelée et bordée par des éléments de patrimoine à préserver (identifié au PLU)

La commune de Mons souhaite depuis longtemps développer les énergies renouvelables mais plusieurs projets ont dû être arrêtés. Ces projets sont les suivants :

- Un projet éolien sur la colline de Bliauge qui a été arrêté pour des raisons d’acceptabilité ;
- Un projet solaire sur la colline de Louquier (à l’Est de la commune) qui a été abandonné pour des raisons techniques relatives à l’accès. Le site est par ailleurs situé en zone Natura 2000 et en ZNIEFF 2, et dorénavant aussi en Espace Boisé Classé (EBC) ;
- Un projet solaire sur le site de Plan Long (à l’Ouest de la commune), abandonné pour des raisons de zonages environnementaux,

Les zonages de protection et d’inventaire environnementaux sont situés sur les parties Est et Ouest de la commune. Au centre de la commune, le site inscrit et les périmètres de protection des monuments historiques limitent le développement d’installations qui pourraient avoir un impact paysager. Restent donc les zones au centre-nord et centre-sud de la commune.

Le sud de la commune pourrait présenter un niveau d’enjeux similaire au site de Champ Garibetou. Cependant, cette zone est située dans le cône de visibilité du site inscrit, et en grande partie occupée par de l’habitat diffus, avec des habitations dont la vue est orientée vers le sud, alors que le site de Champ Garibetou n’est pas visible du village.

Par ailleurs, la partie non urbanisée de la zone sud de la commune est traversée par le sentier de Grande Randonnée des Villages Perchés de Haute Siagne et par la route départementale, ce qui la rend peu favorable au développement d’un projet solaire.

Ainsi, le site de Champ Garibetou apparaît comme propice et a été sélectionné dans une démarche de choix du site de moindre impact réalisée sur un périmètre de 20 km.

Une fois le site de Champ Garibetou retenu et les trois zones d’implantation potentielles dessinées en fonction de la topographie favorable au solaire, l’implantation la plus adéquate a été étudiée pour tenir compte des différents enjeux identifiés dans l’état initial de l’étude d’impact et sur les différents volets. Le projet a été modifié au fur et à mesure de son développement, en fonction de l’évolution de certains enjeux, comme la mise à jour des recommandations du SDIS du Var en décembre 2024.

Les différentes variantes étudiées sont présentées ci-après.

Caractéristiques générales des variantes étudiées

	Variante 1	Variante 2	Variante retenue
Surface clôturée	22,3 ha	22,5 ha	22,3 ha
Surface de zones débroussaillées (OLD) autour de la clôture	21,5 ha	25,1 ha	27,2 ha
Nombre de pistes d’accès	1	2	2
Puissance crête	18 MWc	19 MWc	20 MWc
Puissance par panneau	630Wc	640Wc	650Wc
Nombre de PTR	4	4	4
Nombre de PDL	1	1	1

2.1.1 VARIANTE 1

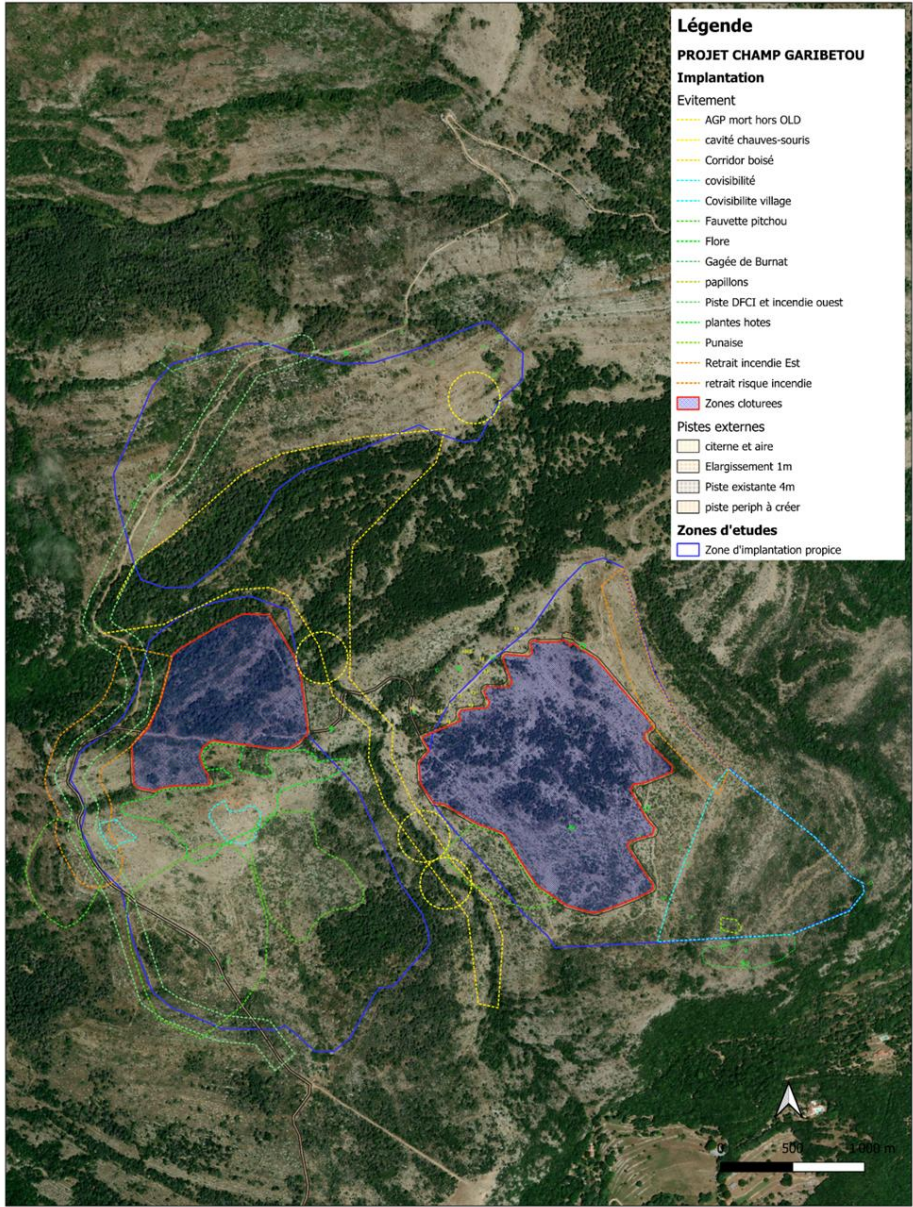
Cette première variante a été élaborée afin :

- D'éviter les zones d'enjeux environnementaux et les zones de covisibilité paysagère avec le village et les points d'intérêt,
- De prendre en compte les premières recommandations de l'étude incendie et de respecter les recommandations du SDIS83 en vigueur à ce moment-là,
- La topographie a aussi été une donnée d'entrée importante,
- Concernant les volets agricoles et forestiers, les potentiels pastoral et sylvicole étant relativement homogènes sur les trois zones d'implantation potentielle, leur prise en compte a été moins prioritaire.

Les zones d'implantation potentielles du sud (ZIP 2 et 3) ont été retenues, tandis que celle du nord (ZIP 1) a été abandonnée. Cette décision s'explique par la présence de la piste DFCI, qui aurait obligé de retirer un tiers de la zone, et par une cavité probablement utilisée par des chauves-souris cavernicoles, nécessitant aussi un retrait important. La zone nord devenait ainsi trop petite pour une exploitation efficace de l'espace. De plus, l'étude incendie recommandait de réduire la distance nord-sud entre les installations pour améliorer la défendabilité du site.

La conception s'est donc concentrée sur deux enceintes clôturées : les Graïs (à l'ouest) et Garibetou (à l'est). Sur le plan environnemental, plusieurs enjeux ont été évités : les corridors écologiques (thalweg et corridor boisé au nord), la zone de plantes-hôtes du papillon Moiré Provençal au sud des Graïs, la zone de reproduction de la fauvette pitchou au sud-ouest des Graïs, ainsi que les arbres à gîte identifiés. Pour les arbres à gîte morts, un retrait suffisant a été prévu afin qu'ils restent en dehors des OLD, conformément à l'arrêté préfectoral de débroussaillage de mars 2015.

Sur le plan paysager, la zone sud-est de Garibetou a été évitée car visible depuis le village de Mons, tout comme le sommet de la colline des Graïs, pour préserver le paysage. En matière d'incendie, la zone d'OLD future de la piste DFCI a été évitée, avec un retrait supplémentaire à l'est et à l'ouest pour limiter l'exposition aux vents dominants et aux feux. Les OLD ont été conçues avec une largeur de 100 m débroussaillés sur les parties externes (est et ouest), et de 50 m classiques entre les deux enceintes et sur les parties nord et sud. Enfin, la topographie a guidé le tracé des pistes périphériques, en respectant une pente maximale de 15 % exigée par le SDIS 83, avec notamment des virages prévus sur la zone est de Garibetou.



Plan d'implantation de la variante 1 – Source : VOLTALIA

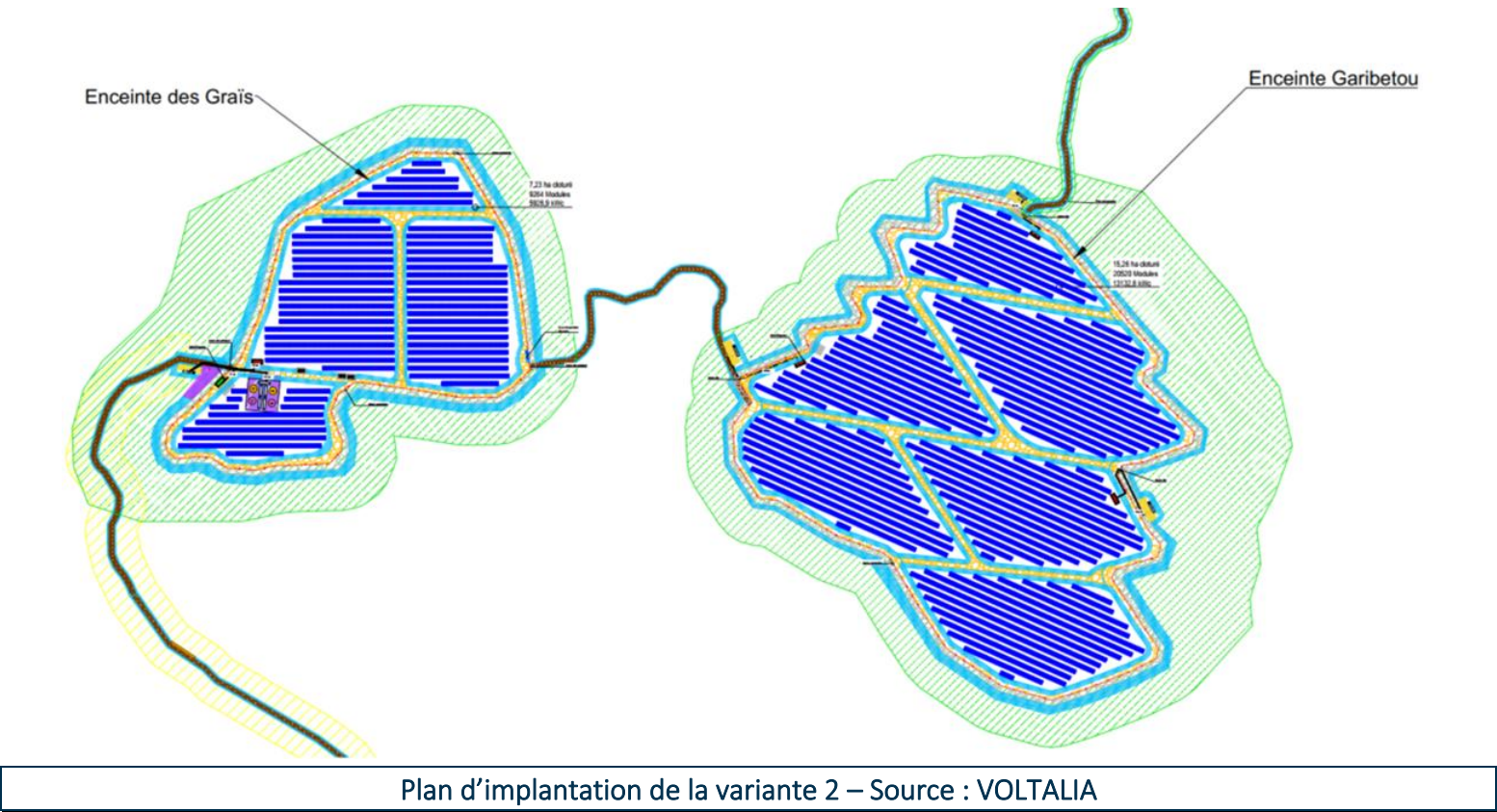
2.1.2 VARIANTE 2

Cette seconde variante d’implantation intègre les recommandations actualisées du SDIS 83 approuvées en décembre 2024. La piste périphérique externe passe à 6 m de large, ce qui décale la clôture vers l’intérieur du site, notamment sur les zones sensibles comme celle de la Marrube. En revanche, les pistes internes et la piste d’accès sont réduites à 4 m de large.

Pour améliorer la gestion des incendies et la circulation, de nouvelles pistes internes ont été ajoutées afin de limiter la largeur des îlots de panneaux à 200 m, en tenant compte de la pente. Des glacis de 5 m ont été prévus autour des pistes internes, avec un décalage des équipements électriques, et un glacis de 10 m autour des pistes périphériques externes. Un accès secondaire a été tracé vers le nord-est pour servir d’échappatoire aux pompiers, et des aires de retournement et de croisement sont prévues tous les 500 m, en concertation avec la commune et le PIDAF.

Des portails ont été ajoutés tous les 500 m de clôture pour faciliter la gestion du troupeau ovin et répondre aux exigences des pompiers. La zone de batteries a été revue et déplacée vers le centre du parc pour réduire sa visibilité, tandis que la base vie a été installée à l’extérieur du site, sur la zone de glacis.

Sur la zone Est de Garibetou, où la pente marquée et l’orientation sud-ouest rendaient la pose des tables de panneaux complexe, les panneaux ont été orientés légèrement vers l’ouest pour suivre les lignes de niveau, limitant ainsi les contraintes sur les pieux et supprimant le besoin de terrassement. Une cuve de récupération d’eau de pluie a été positionnée pour alimenter 4 abreuvoirs utilisés par les éleveurs, à la jonction de parcs ovins existants. Enfin, l’étude incendie a conduit à augmenter ponctuellement la largeur des OLD à 100 m sur les zones d’aléa forts à très forts.



2.1.3 VARIANTE 3 –VERSION FINALE

Cette troisième variante d'implantation tient compte des recommandations de l'étude incendie dans sa version finale et les intègre afin de respecter les différents points de la doctrine des pompiers du Var.

Le porteur de projet a demandé au bureau d'étude MTDA de réaliser une simulation du risque incendie avec des OLD « mixtes », variant de 50 à 100m selon les endroits, afin de préserver les corridors écologiques et les enjeux d'arbres à gîte. L'idée était de trouver un compromis acceptable entre les enjeux environnementaux et incendie, tout en permettant de garantir un niveau d'aléa faible (au maximum) dans la zone de 50m autour de la clôture.

A l'issue de cette simulation, subsistait la recommandation d'augmenter les largeurs d'OLD au nord-est de la zone de Garibetou, sur le côté Est de la zone des Graïs et à l'entrée de la zone de Garibetou.

- Au nord-est de Garibetou, augmenter la largeur d'OLD n'était pas possible en raison de l'absence d'inventaires naturalistes et de la pente qui impliquerait des coûts trop élevés de débroussaillage. La clôture a donc été décalée vers l'intérieur du parc solaire pour garantir une largeur d'OLD suffisante et une réduction de l'aléa à « faible » dans la zone des 50m.
- A l'Est de la zone des Graïs, l'OLD ne pouvait pas non plus être augmentée en l'absence d'inventaires naturalistes et de la présence d'un arbre à gîte mort qu'il aurait fallu couper. La clôture a aussi été décalée vers l'intérieur pour réduire le niveau d'aléa dans la zone des 50m tout en préservant l'arbre à gîte.
- A l'entrée de la zone de Garibetou, la largeur de débroussaillage a été augmentée, aussi pour que la citerne bénéficie d'une largeur de débroussaillage de 50m.

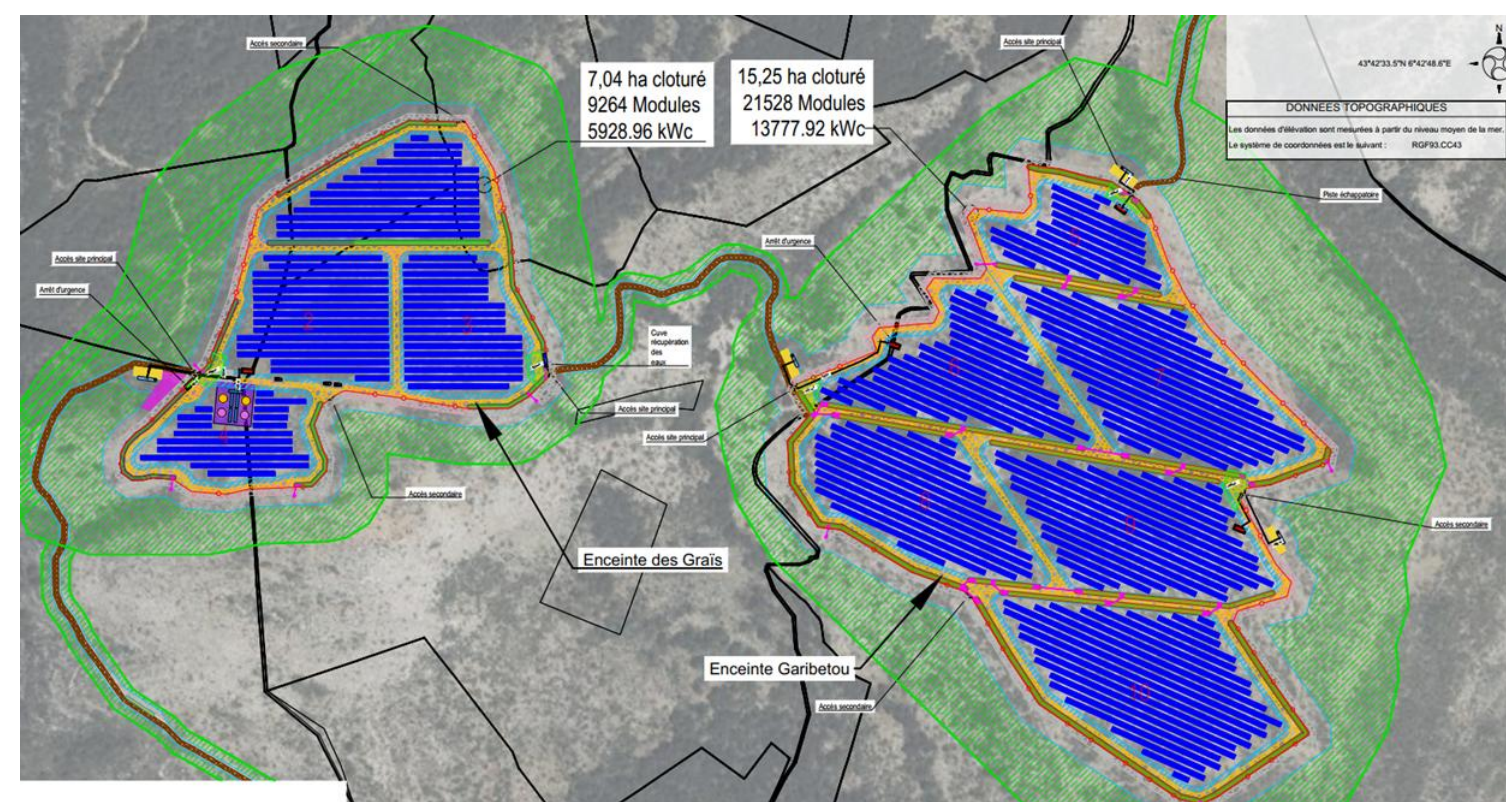
Ces modifications sur les OLD et la clôture permettent de répondre aux recommandations de l'étude incendie, à savoir conserver un niveau d'aléa faible dans la zone des 50m autour de la clôture.

Afin de conserver une surface équivalente pour le parc solaire, l'emprise clôturée a été agrandie au sud de la zone Garibetou, là où les OLD pouvaient aussi être d'une largeur suffisante. Les enjeux environnementaux étaient équivalents à ceux de la zone supprimée, et l'emprise finale évite tout de même la zone de covisibilité avec le village de Mons.

Par ailleurs, la capacité de la citerne située à l'entrée de la zone des Graïs a été augmentée à 120m³, le glacis externe a été porté à 10m partout, et une aire de retournement a été ajoutée à la sortie de l'enceinte des Graïs pour respecter la distance maximale de 1000m entre deux aires de retournement.

L'OLD de la seconde piste d'accès (échappatoire) a été augmentée à 10m.

Cette troisième variante d'implantation intègre également les aménagements hydrauliques nécessaires à la gestion des eaux de ruissellement (pluie) comme les noues à seuil et les revers d'eau, destinés à réduire les vitesses d'écoulement.



Plan d'implantation de la variante 3 – Source : VOLTALIA

2.2 SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT

La zone d'étude d'un projet correspond à la zone géographique sur laquelle l'état initial de l'environnement est analysé et sur laquelle le projet est susceptible d'avoir un impact.

Pour les besoins de l'étude et afin de prendre en considération l'ensemble des composantes environnementales, des zones d'études, communes à tous les milieux, ont été définies :

- **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)**, d'une superficie est d'un peu moins de 90,6 ha. Il s'agit de la surface totale où il pourrait être théoriquement envisagé d'installer les équipements photovoltaïques.
- **Zone d'étude immédiate** : constituée de la Zone d'Implantation Potentielle et d'une bande tampon de 50 mètres correspondant à la largeur de débroussaillage minimale, ainsi que de les accès principal et secondaire associés à une bande tampon de 10 mètres. La superficie est d'environ 138 ha. C'est sur cette aire que les inventaires naturalistes sont menés.
- **Zone d'étude rapprochée** : rayon de 200m autour du centroïde de la Zone d'Implantation Potentielle, de manière à intégrer l'analyse des milieux naturels et notamment des inventaires de terrain et de la bibliographie.
- **Zone d'étude éloignée** : rayon de 5 km autour du centroïde de la Zone d'Implantation Potentielle afin de prendre en compte, concernant le paysage, le maximum de co-visibilités dans le territoire et les rapports du site au grand paysage. Elle prend en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet : cours d'eau situés en aval hydraulique et communautés d'espèces qui vivent dans les environs et qui sont susceptibles de subir une incidence (positive ou négative) dans le cadre de leurs déplacements réguliers ou migratoires.

Dans la suite de l'étude et pour favoriser la lisibilité des cartes, les trois îlots de la Zone d'Implantation Potentielle ont été numérotés du nord au sud. Ainsi, les termes « ZIP1, ZIP2 et ZIP3 » feront référence à ces parties de la Zone d'Implantation Potentielle.

En ce qui concerne le milieu naturel, durant les expertises menées en 2024 puis en 2025, les experts d'ECOTER et d'ECOMED ont élargi leurs prospections au-delà des limites strictes de l'emprise du projet, afin de tenir compte des fonctionnalités écologiques identifiées. Trois types de périmètres ont ainsi été définis :

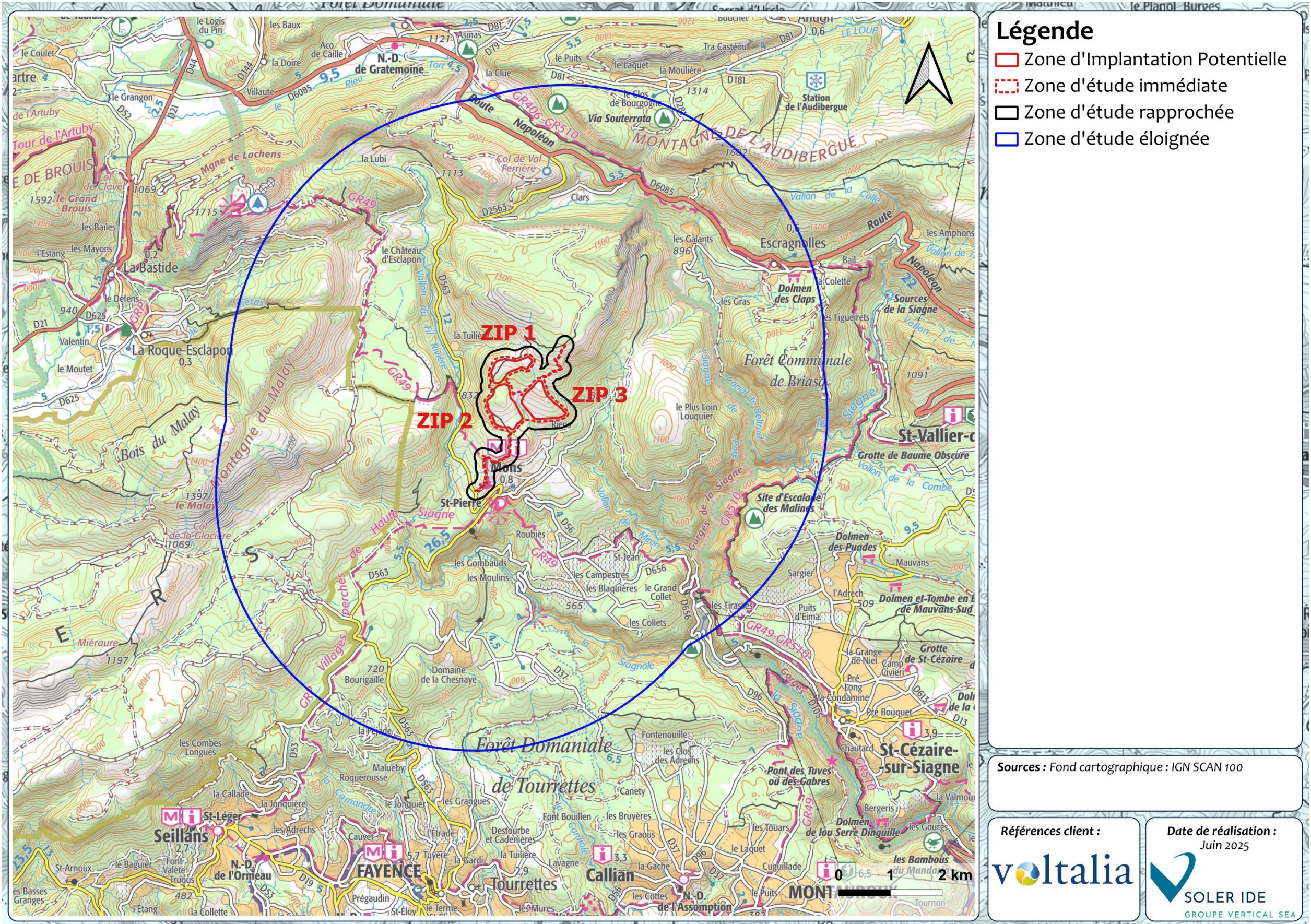
- **Zone d'étude** : La zone d'étude a été définie à partir des éléments transmis par le maître d'ouvrage, afin de permettre l'analyse des impacts directs et indirects du projet sur le site et ses abords. Ce périmètre a été validé en concertation avec le maître d'ouvrage, garantissant l'intégration de l'ensemble des opérations liées à l'aménagement.
En 2024, une zone d'étude initiale large a été envisagée en intégrant des parcelles complètes dans un objectif d'établir une base de connaissances sur l'ensemble des surfaces utilisables et de centrer ensuite le projet vers la zone de moindre impact et de proposer une démarche d'évitement pertinente. Cette zone d'étude couvrirait alors environ 137 ha.
En 2025, elle a été réduite à 67,66 ha. Cette diminution s'explique par la qualité des inventaires déjà menés sur l'ensemble des 137 ha par ECOTER et par la volonté de concentrer les analyses sur les secteurs de moindre impacts, privilégiés pour la suite du projet.
Une piste DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), envisagée comme échappatoire dans le respect de la nouvelle doctrine des pompiers, d'une surface prospectée de 4,31 ha, a également été intégrée à la zone

d'étude en 2025 (incluse dans les 67,6ha indiqués). Elle ne faisait pas entièrement partie des périmètres inventoriés par ECOTER en 2024, la mise à jour de la doctrine des pompiers n'ayant pas encore été publiée.

- **Zone d'étude élargie** : Cette zone correspond à l'extension de la zone d'étude pour certains compartiments biologiques à large rayon de déplacement (ex. : chiroptères, avifaune). Deux échelles sont distinguées :
 - Un périmètre rapproché, correspondant à une bande de 150 m autour de la zone d'étude, permettant de réaliser, si nécessaire, des expertises complémentaires (recherche d'espèces protégées ou patrimoniales détectées dans la zone d'étude, contextualisation des observations, etc.) ;
 - Une zone éloignée, correspondant à un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, mobilisée principalement dans l'analyse des enjeux fonctionnels. Ce périmètre peut également être intégré à certaines méthodes d'échantillonnage, en fonction des enjeux naturalistes identifiés (par exemple en lien avec une colonie de chiroptères). Les prospections y sont réalisées sur avis d'expert, dans l'objectif de replacer les observations dans leur contexte écologique et d'en relativiser les implications.
- **Zone d'emprise du projet** : Il s'agit du périmètre strictement défini par les **limites physiques du projet**, incluant les emprises permanentes et temporaires (phase chantier et accès). Les emprises incluent le projet de parc d'une surface défrichée de 24,28 ha ainsi que les glaci en périphérie, pour un total de 30,2 ha.
Dans le détail, les emprises tiennent compte des surfaces de parcs clôturées (24,28 ha), de la piste DECI (0,54 ha), des citernes (0,045 ha), des futures aires de retournement le long des pistes (0,09ha) des pistes d'accès déjà existantes (1,28 ha) et de la bande de glaci en périphérie des zones clôturées (4,05ha).

⚠ Précision cartographique : pour des raisons de lisibilité, une seule zone d'étude est représentée sur les cartes. Elle correspond à la **zone prospectée minimale commune à l'ensemble des groupes biologiques étudiés**. Chaque compartiment a été étudié, a minima, sur cette zone cartographiée. Certaines espèces observées en dehors de ce périmètre peuvent néanmoins être mentionnées, en lien avec les prospections réalisées par les experts.

Bureau d'étude	Surface de la zone d'étude	Surface des emprises	Surface des bandes OLD
ECOTER	136,1 ha	incluse	Partiellement incluses
ECO MED	67,66 ha	30,2 ha	29 ha

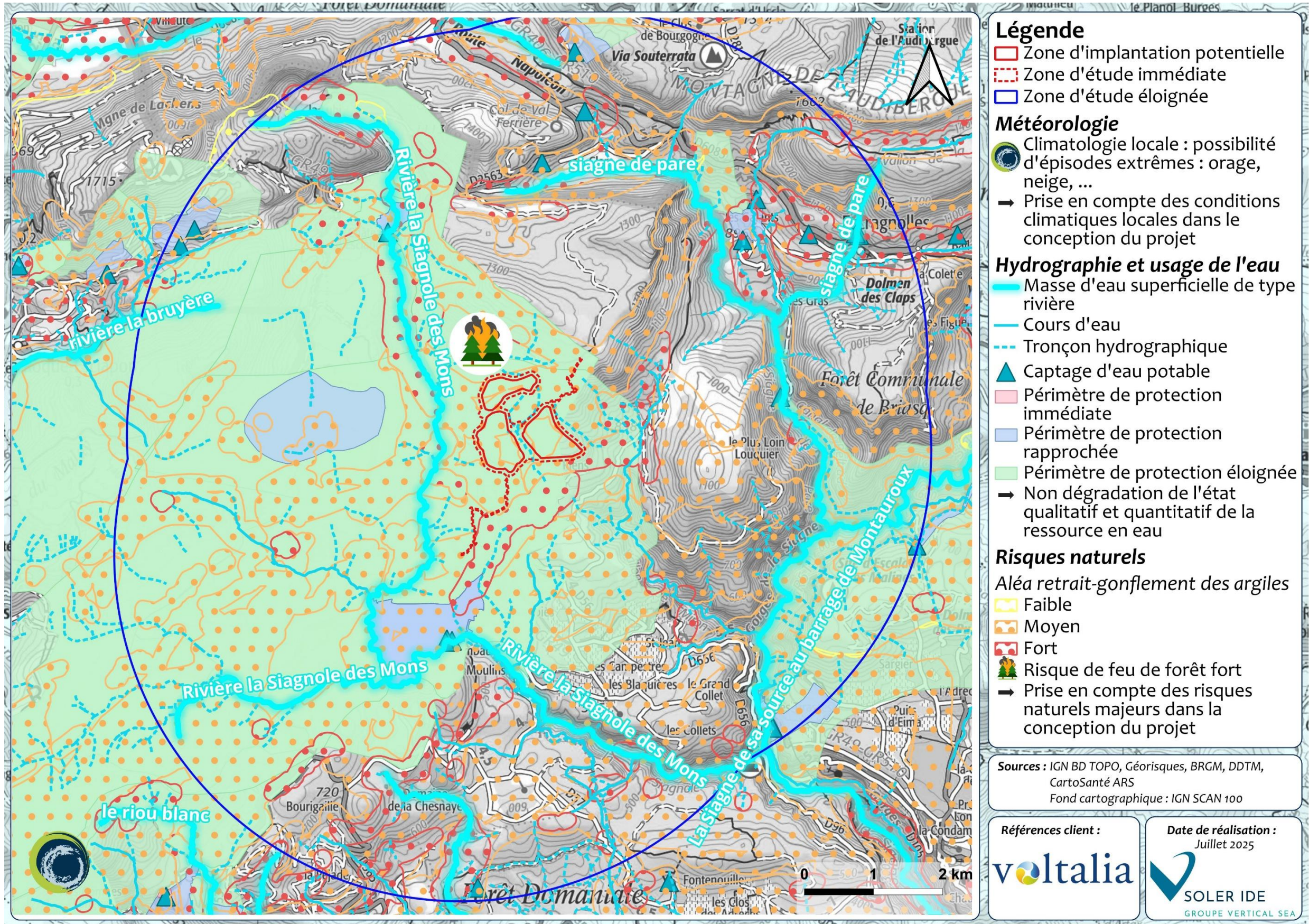


Aires d'étude au droit du projet

2.2.1 MILIEU PHYSIQUE

Synthèse des enjeux associés au milieu physique			
Thème environnemental	Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu	Recommandation éventuelle
Climatologie	- Climat méditerranéen ; - Une moyenne annuelle de températures minimales de 8,7°C et maximales de 18°C ; - Précipitations annuelles supérieures à la moyenne nationale avec 970,5 mm/an ; - Un ensoleillement annuel moyen sur la commune de Mons de 1 500 kWh/m² ; - Risque de foudroiement fort ; - Des vents provenant principalement du sud.	FAIBLE	Prise en compte des conditions climatiques locales et de la possibilité d'évènements climatiques extrêmes dans la conception du projet.
Topographie	- Topographie de la zone d'étude éloignée présente des reliefs marqués annonçant les premiers contreforts des Alpes. La Siagne et la Siagnole viennent marquer les vallées avec un décaissement important ; - Topographie avec des pentes assez importantes vers le sud.	FAIBLE	Prise en compte de la nature du sol, sous-sol et du relief dans les choix d'implantation et dans les choix constructifs des panneaux solaires et des différentes infrastructures associées.
Géologie et pédologie	- ZIP principalement située sur un substrat calcaire, souvent perméable ; - Ruissellement vers le sud du fait de la topographie et infiltration des eaux pluviales au droit de sol peu épais ; - Missions géotechniques préalables à la réalisation du projet à prévoir afin de déterminer les contraintes et exigences constructives à prendre en compte afin d'assurer la stabilité et la pérennité des ouvrages.	FAIBLE	
Eaux souterraines et superficielles	- Présence d'une masse d'eau souterraine de niveau 1 avec un bon état quantitatif et chimique ; - ZIP liée hydrauliquement à trois masses d'eau superficielles de type rivière de bon état écologique et chimique : deux portions de la Siagne et la Siagnole ; - Plusieurs tronçons au droit de la zone d'étude immédiate sont identifiés comme cours d'eau au sens de la Police de l'eau ; - ZIP localisée au droit des périmètres de protection éloignée des captages « Les Forages des Moulières 1 et 2 » et « La Source de la Siagnole (prise canal ESS – Mons) » ; - La Zone d'Implantation Potentielle n'est pas située en zone vulnérable aux nitrates, ni en zone sensible à l'eutrophisation, ni en ZRE ; - Projet concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 et le SAGE de la Siagne.	MODERE	Préservation du bon état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, notamment en phase chantier. Evitement des risques de pollution chronique et accidentelle en phase de travaux et en phase d'exploitation. Prise en compte des caractéristiques hydrologiques locales pour la définition des aménagements du projet.
Risques naturels	- Risque inondation présent sur la commune mais pas au droit de la ZIP. - Risque sismique modéré ; - Risque de mouvements de terrain, notamment liés au risque de retrait-gonflement des argiles modéré ; - Risque feu de forêt fort, les préconisations du SDIS seront à prendre en compte dans la conception du projet (OLD 50m, pistes, citernes, etc.). Une expertise du risque incendie a permis d'évaluer précisément la nature du risque au droit de la Zone d'Implantation Potentielle. Les préconisations issues de cette expertise seront prises en compte dans la conception du projet.	FORT	Prise en compte des risques naturels majeurs dans la conception du projet (feu de forêt, retrait-gonflement des argiles)

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------



Synthèse des enjeux relatifs au milieu physique

2.2.2 MILIEU NATUREL

2.2.2.1 Synthèse des enjeux par groupe biologique

a) Habitats naturels

Au total, quarante-deux physionomies d’habitats différentes ont été identifiées au sein de la zone d’étude. Parmi elles, sept présentent un enjeu de conservation fort à l’échelle du site, dix-sept possèdent un enjeu modéré, tandis que les autres sont considérées comme ayant un enjeu faible à très faible, voire nul pour ce qui concerne les habitats directement liés à des aménagements anthropiques.

Cette diversité traduit une forte hétérogénéité des conditions écologiques locales, concentrées dans un périmètre relativement restreint. Toutefois, l’analyse peut être synthétisée de la manière suivante : les milieux herbacés dominés par les pelouses, ainsi que les mosaïques équilibrées associant pelouses, garrigues, broussailles et fourrés, constituent les habitats à enjeu de conservation le plus élevé (enjeu fort à modéré).

Les escarpements rocheux, les habitats dénudés ainsi que les milieux arbustifs peu denses, en particulier les stades de transition entre pelouses et boisements, relèvent d’un enjeu de conservation modéré.

Enfin, les milieux arborés, qui représentent un stade avancé dans la dynamique des communautés végétales, présentent un enjeu plus faible. Cela s’explique par leur forte représentativité à l’échelle régionale, leur rôle limité dans la conservation des espèces réglementées et leur capacité élevée de résilience.

b) Flore

Au total, onze espèces à enjeu de conservation ont été avérées sur la zone d’étude en 2025, auxquelles s’ajoute une espèce de bryophyte protégée considérée comme potentielle. Parmi ces espèces, cinq bénéficient d’un statut de protection, sept présentent un enjeu fort à l’échelle de la zone d’étude (**Gagée de Reverchon, Glaïeul douteux, Fausse buglosse à fleurs variées, Ophrys de Saratoï, Ophrys de Provence, Lis de Pomponne, Minuartie de Burnat**), trois un enjeu modéré (**Fritillaire à involucre, Gagée des près, Rhinanthé de Burnat**) et une un enjeu faible (**Asperule pourpre**).

La plupart des espèces recensées affectionnent les milieux ouverts ou semi-ouverts, tels que les pelouses, les clairières, les ourlets, les escarpements, les vires, les crêtes et les éboulis. Elles apparaissent également, dans certains cas, en bord de chemins, lorsque les conditions stationnelles correspondent à leurs préférences écologiques.

c) Invertébrés

Concernant les invertébrés, la zone d’étude présente une très grande richesse avec plus de 300 espèces contactées sur la zone d’étude en 2023. La plupart des espèces sont liées aux habitats ouverts xériques, abondant dans la zone d’étude.

Parmi les espèces contactées, 4 espèces présentent un EZE fort : le **Moiré provençal**, le **Dorcadion meunier**, **Neottiglossa flavomarginata** et **Leptosoma inconspicuum** ; 22 espèces présentent un EZE modéré dont une est une espèce protégée nationalement, le Damier de la Succise (protégé), l’**Hespérie de la Ballote**, l’**Hespérie de l’épiaire**, l’**Hespérie des cirses**, la **Petite Coronide**, le **Sablé provençal**, le **Nacré de la filipendule**, la **Sésie de Dumont**, le **Criquet trompeur**, le **Bourdon variable** etc.. ; 15 espèces présentent un EZE faible et enfin une espèce protégée présente un EZE très faible, le **Grand Capricorne**.

Le Lucane cerf-volant est également jugé fortement potentiel au sein des boisements de Chênes.

d) Amphibiens

Seul le **Crapaud épineux** a été observé sur site lors des inventaires menés par ECOTER en 2024. Le Pélodyte ponctué avait quant à lui été contacté en périphérie du site. La zone d’étude étant dépourvue d’habitats aquatiques favorables à la reproduction des amphibiens, ces derniers l’utilisent uniquement en phase terrestre (transit, alimentation, repos).

e) Reptiles

Un total de 7 espèces de reptiles a été avéré lors des prospection d’ECOTER en 2024 et d’ECO-MED en 2025. Parmi elles sont retrouvées des espèces de milieux xériques ouvert à semi-ouverts telles que la **Coronelle girondine**, la **Couleuvre de Montpellier**, le **Seps strié** et la **Vipère aspic**, des espèces inféodées aux milieux boisés comme la **Couleuvre d’Esculape** ainsi que des espèces plus ubiquistes à l’image du **Lézard à deux raies** et du **Lézard des murailles**. Les habitats boisés sont également favorables à la présence de l’Orvet de Vérone, connu dans le secteur et donc jugé fortement potentiel.

f) Oiseaux

Au total, **78 espèces d’oiseaux** ont été avérées au sein de la zone d’étude lors des prospections réalisées par ECOTER et par ECO-MED. Parmi elles, une espèce à enjeu zone d’étude fort a été avérée : la **Chouette de Tengmalm**. Celle-ci a été contactée en limite de la zone d’étude et utilise les boisements pour sa reproduction. Certains boisements situés en périphérie de la zone d’emprise sont anciens, présents depuis au moins 70 ans, et constituent des habitats potentiels de nidification pour l’espèce. De plus, 11 espèces à EZE modéré ont été avérées. Parmi elles, 7 sont nicheuses possibles au sein des pelouses, pierriers, matorrals et boisements de la zone d’étude : la **Fauvette pitchou**, la **Huppe fasciée**, le **Petit-duc scops**, le **Pipit rousseline**, la **Tourterelle des bois**, le **Torcol fourmilier** et le **Traquet motteux**. De plus, **23 espèces à EZE faible** et **24 espèces à EZE très faible protégées et nicheuses** ont été contactées. La zone d’étude présente donc une grande richesse avifaunistique et sert à la nidification, aux recherches alimentaires et aux haltes migratoires de nombreuses espèces d’oiseaux.

g) Mammifères terrestres

Au sein de la zone d’étude étudiée, les enjeux concernent principalement le **Loup gris** dont l’EZE est modéré. En effet, il utilise le site pour le transit et pour la chasse. D’autres espèces protégées sont avérées sur la zone : la **Genette** et l’**Ecureuil roux** qui utilisent principalement les milieux boisés qui sont plutôt en périphérie de la zone d’étude et le **Hérisson d’Europe** qui utilise plutôt les secteurs bas de la zone d’étude et notamment les lisières et secteurs plus frais. L’ensemble de ces espèces présente un EZE faible à très faible et pourrait utiliser l’ensemble de la zone d’étude pour du transit et de la recherche alimentaire. Deux autres espèces non protégées à EZE faible ont été avérées, il s’agit du **Cerf élaphe** et du **Loir gris**. Les autres espèces correspondent au cortège des espèces non protégées, plus communes, à enjeu très faible (Renard, roux, Sanglier, Blaireau, etc.)

h) Chiroptères

Les inventaires chiroptérologiques (ECOTER et ECOMED) ont permis d’avérer la présence de 24 espèces dans la zone d’étude. Les habitats disponibles offrent une mosaïque de milieux ouverts, semi-ouverts et boisés, favorables à des espèces aux écologies variées, permettant la présence d’une diversité remarquable avec des espèces patrimoniales ou à enjeu notable (**Petit Rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe Euryale, Barbastelle d’Europe, Murin de Bechstein, Grande Noctule, Murin de Capaccini, Petit Murin / Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, ...**). La zone d’étude sert également de zone de transit, notamment via le vallon forestier central qui joue le rôle de corridor principal entre les gîtes anthropiques/cavernicoles situés dans la plaine en dessous et les terrains de chasse situés au niveau du plateau. Plusieurs gîtes ont été localisés à proximité immédiate (falaises, arboricoles, anthropiques), notamment une maternité d’une centaine de Petits Rhinolophes et un gîte secondaire accueillant quelques individus, confirmant l’importance du secteur pour la reproduction et le repos. Plusieurs contacts crépusculaires devant les gîtes cavernicoles, inaccessibles, ont également été détectés (avens, grottes) suggérant la présence de gîtes pour l’hibernation, le transit ou l’estivage, notamment du Minioptère de Schreibers au printemps

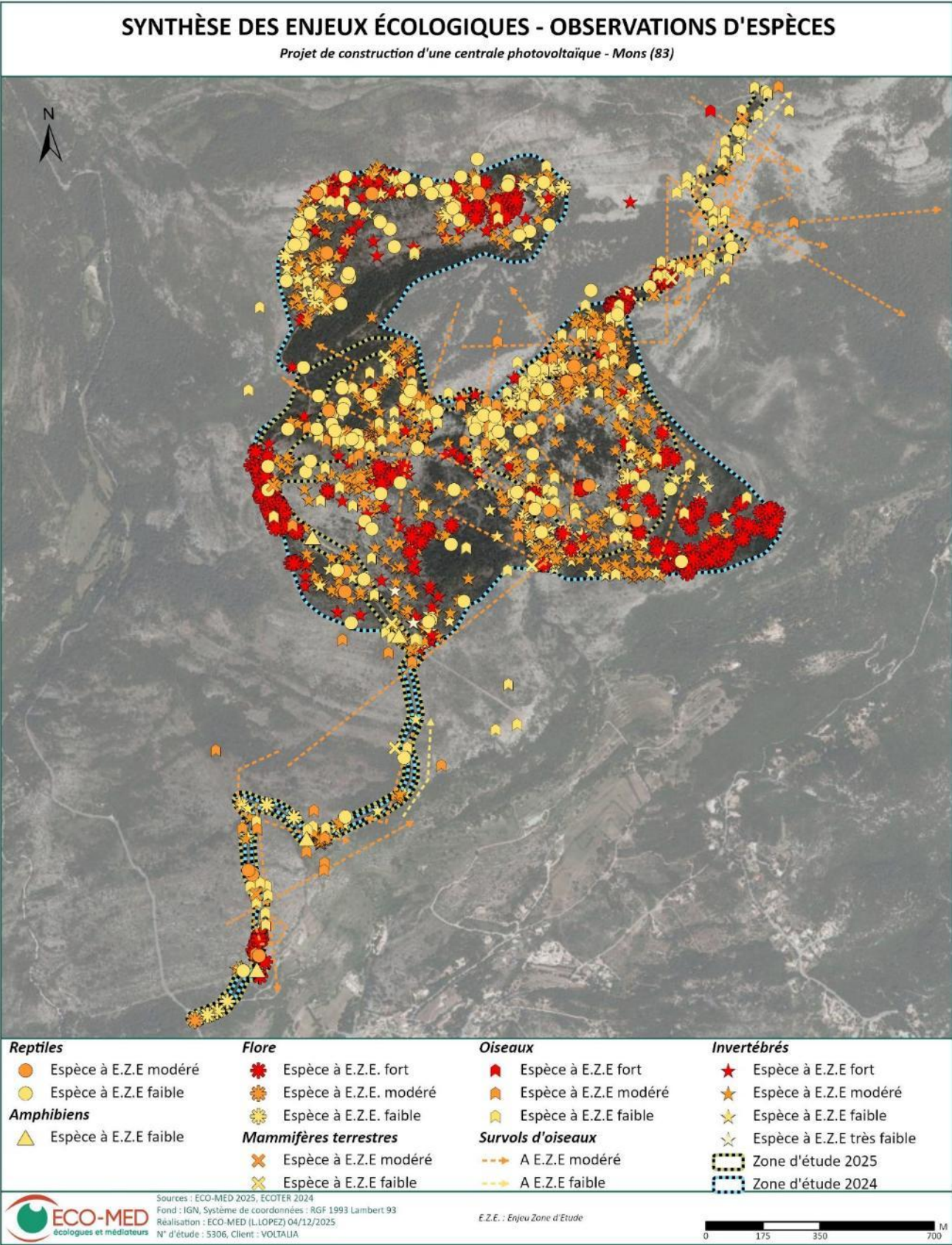


Figure 1 : Synthèse des enjeux écologiques (pointages)

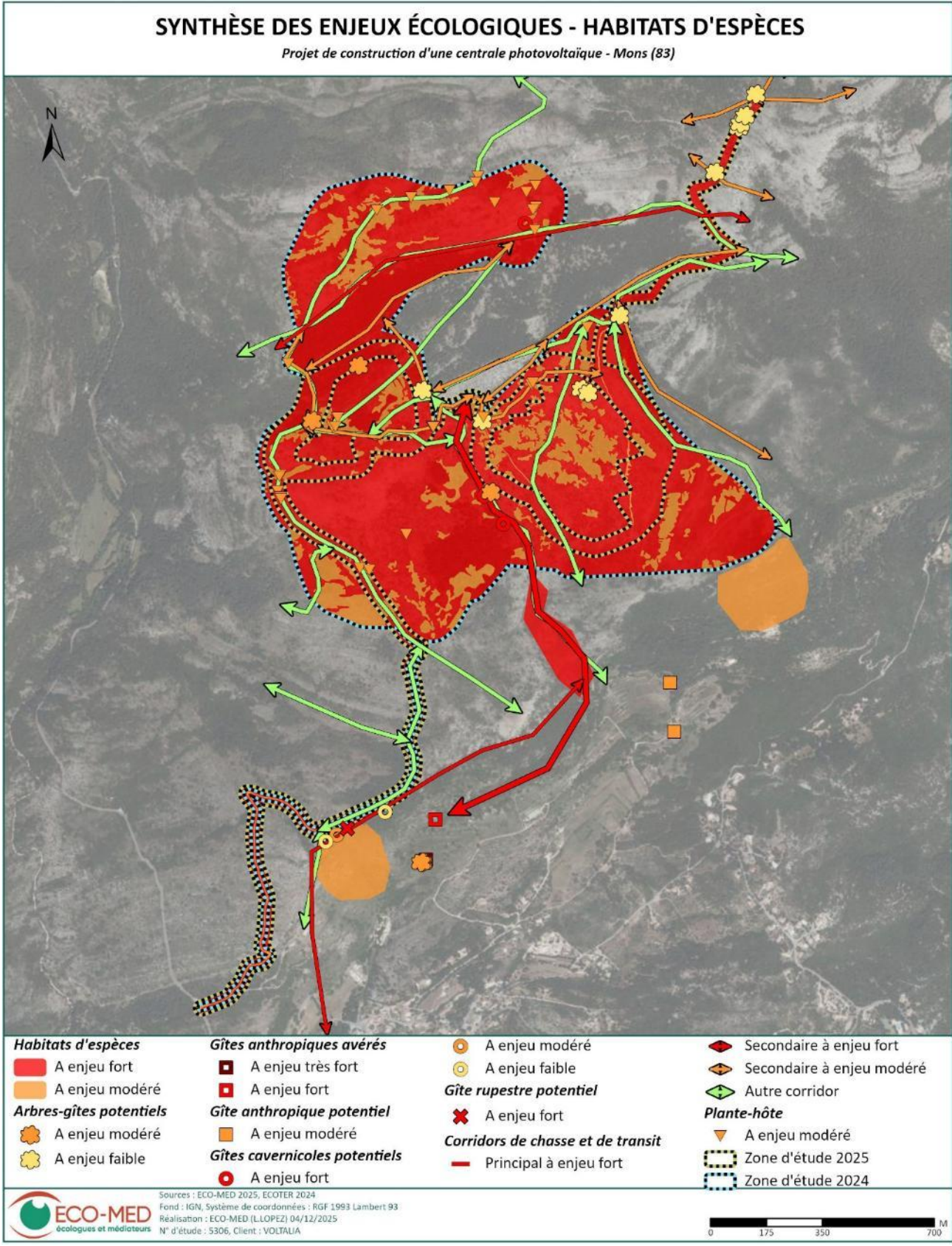


Figure 2 : Synthèse des enjeux écologiques (habitats)

2.2.2.2 Approche fonctionnelle

La zone d'étude se situe dans des espaces naturels excentrés des réseaux anthropiques. Le village de Mons, entité humaine la plus proche, se trouve à environ 1,5 km au sud. Localisée sur le versant sud de la montagne de Lachens, elle est principalement utilisée pour le pâturage ovin et fréquentée par des randonneurs.

À **grande échelle** (quelques kilomètres), elle s'inscrit dans une vaste matrice de milieux naturels. La trame verte y est fortement représentée : le secteur est identifié comme réservoir de biodiversité par le SRCE, avec de nombreux corridors constitués de boisements et de milieux ouverts à semi-ouverts (pelouses, garrigues). La trame bleue est également présente à proximité, avec plusieurs cours d'eau d'importance locale ; la Siagnole au sud, le Fil à l'ouest, la Siagne et le vallon de Miron à l'est, jouant un rôle de corridors aquatiques (qui constitue une structure naturelle également utilisée par les espèces terrestres), bien que situés en dehors de la zone d'étude, en contrebas, par rapport à la zone de projet.

Les éléments fragmentants restent très limités, réduits à quelques routes départementales (notamment la D563 à l'ouest et la D56 au sud). Le tissu urbain est quasi absent à proximité, se restreignant aux villages de Mons au sud, Escragnolles au nord-est et, plus éloignée, la ville de Fayence au sud.

À **l'échelle locale**, deux corridors principaux de la trame verte traversent la zone. Le premier, identifié notamment par l'étude des chiroptères, relie le nord au sud en suivant les falaises et boisements puis le vallon boisé jusqu'au village de Mons. Le second, d'orientation est-ouest, correspond aux grands boisements de Pin sylvestre situés dans la partie nord. La zone d'étude est, en outre, incluse dans un réservoir de biodiversité de la trame verte (source SRCE). Celui-ci joue un rôle de relais écologique et d'espace d'interface, identifié comme élément à préserver. Une partie (notamment le sud-ouest) est classée « à préserver », le reste « à remettre en bon état ». Toutefois, cette distinction n'apparaît pas dans les habitats observés, qui présentent dans leur ensemble un excellent état de conservation et une forte typicité.

Les corridors et les fonctions écologiques qu'ils remplissent constituent un enjeu important pour la conservation des espèces, en garantissant la mobilité des populations durant les phases de transit, mais également pour la recherche alimentaire. Il s'agit donc d'un élément important à prendre en considération dans l'élaboration du projet photovoltaïque.

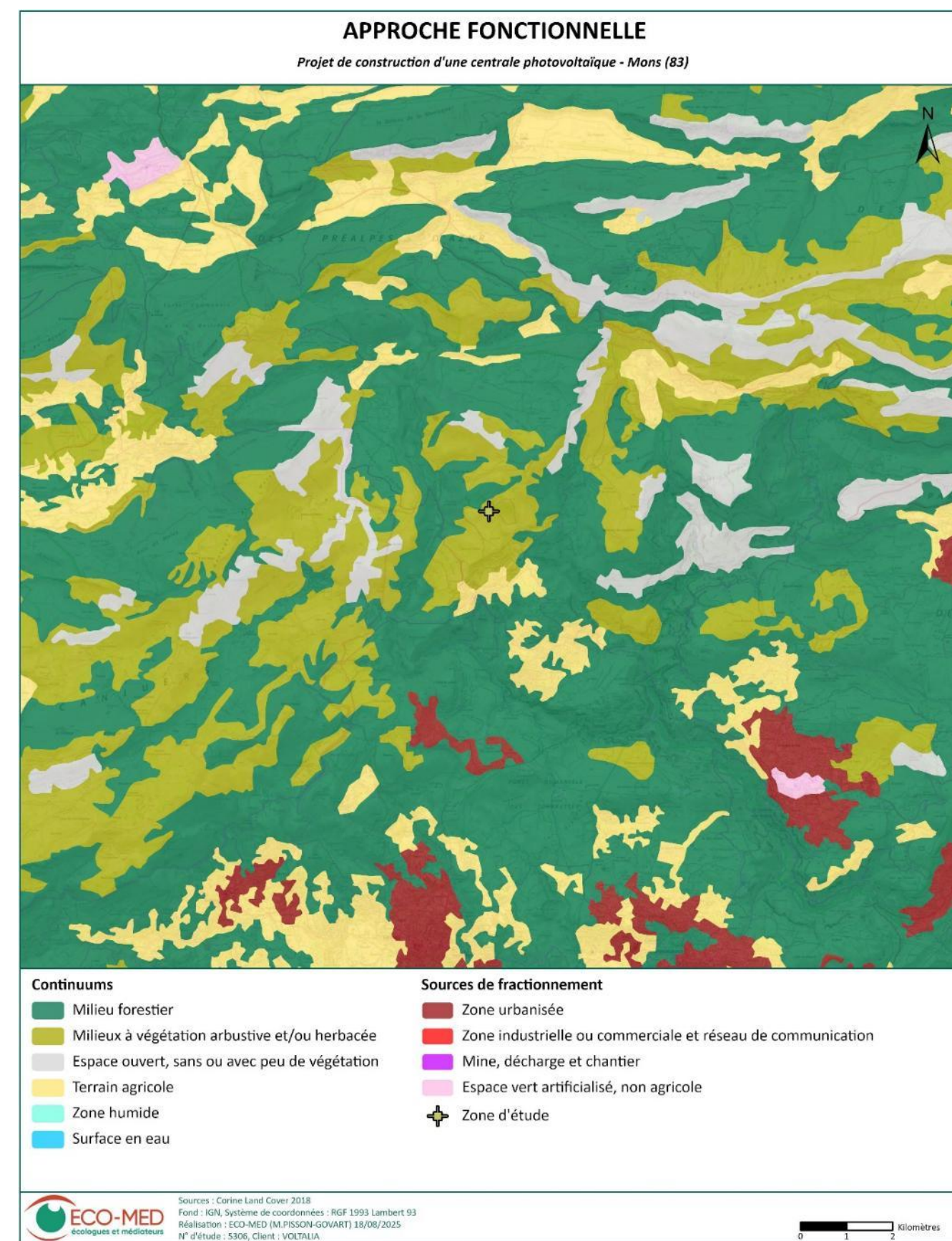
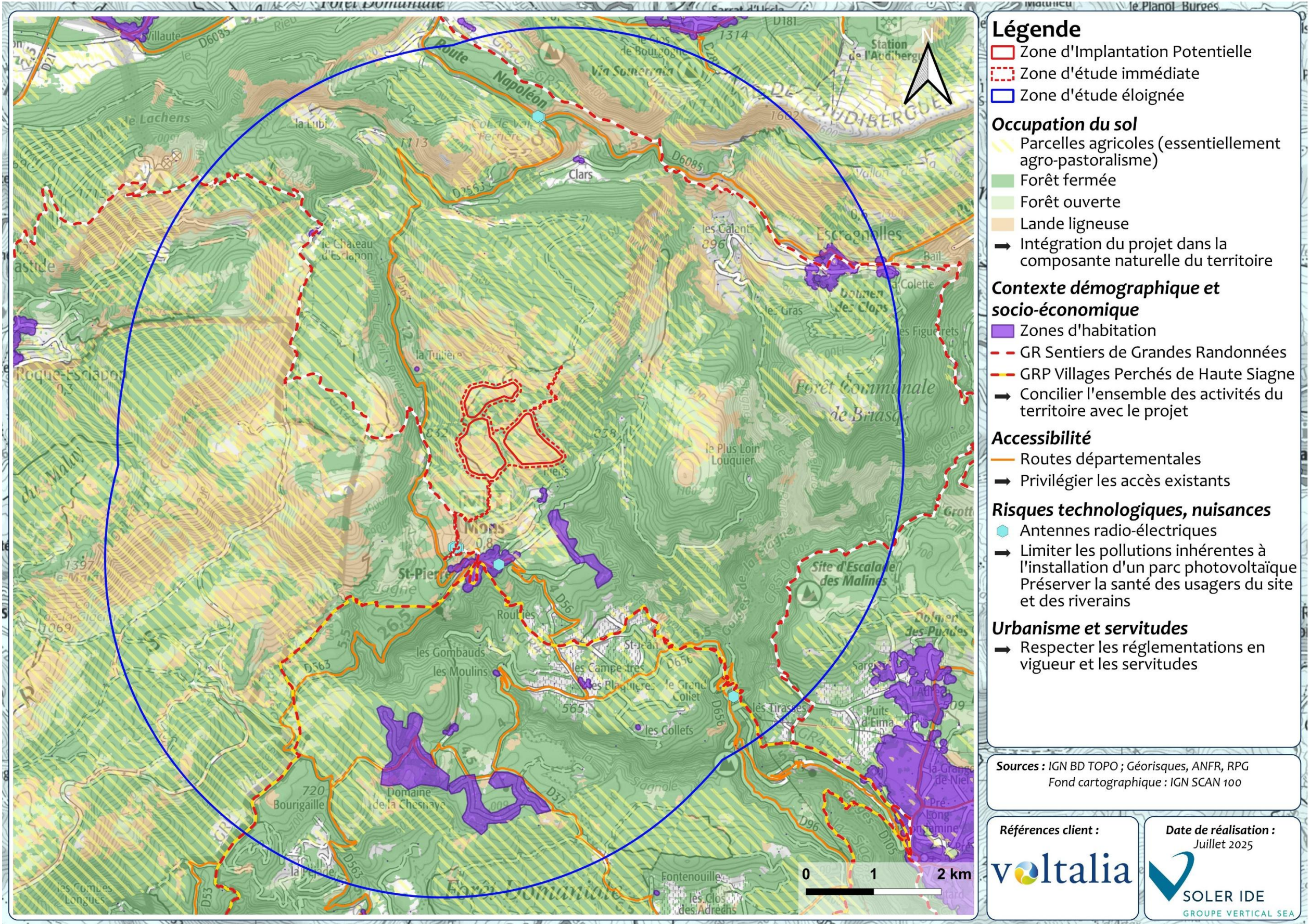


Figure 3 : Approche fonctionnelle de la zone d'étude

2.2.3 MILIEU HUMAIN

Synthèse des enjeux associés au milieu humain			
Thème environnemental	Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu	Recommandation éventuelle
Occupation du sol	- Zone d'étude éloignée majoritairement boisée, ponctuée par des parcelles agricoles de type pelouses et pâturages ; - ZIP concernée par des landes ligneuses ponctuées par des boisements.	MODÉRÉ	Intégration du projet dans la composante naturelle du territoire
Environnement démographique et socio-économique	- Projet situé sur la commune de Mons, comptant 802 habitants en 2020, population en baisse depuis 2014 ; - La densité est très faible par rapport à l'échelle intercommunale (10,5 contre 71 pour la communauté de communes du pays de Fayence) ; - Bâti principalement constitué en un village ancien central, autour duquel s'articule un tissu urbain diffus ; - Activité agricole discrète sur la zone d'étude éloignée, ZIP concernée par du pâturage ; - La ZIP fait l'objet de chasse ; - Aucune activité de pêche au droit de la ZIP ; - Tourisme local lié à la nature ainsi qu'au patrimoine historique et tourisme vert de randonnée.	MODÉRÉ	Compatibilité entre l'implantation du projet et les activités du territoire (agriculture et tourisme/loisirs notamment).
Infrastructures de transport	- Zone d'étude éloignée concernée par plusieurs routes départementales ; - ZIP accessible depuis la desserte départementale (RD563) et par une piste DFCI au Sud de la parcelle ; - Trafic faible à proximité de la ZIP du fait de son implantation reculée.	FAIBLE	Privilégier les accès existants. Le projet devra veiller à assurer un niveau de sécurité suffisant et à ne pas induire de gêne importante en phase travaux à cause du trafic induit par le chantier.
Ambiance sonore et lumineuse, vibrations	- Pas de nuisances sonores significatives ; - Pas de nuisances lumineuses significatives ; - Pas de sources de vibrations significatives.	MODÉRÉ	Le projet devra veiller à ne pas provoquer de nuisances sonores, lumineuses ou vibratoires.
Qualité de l'air	Qualité de l'air globalement bonne dans le secteur et sur la ZIP (milieu peu anthropisé).	FORT	Préservation de la santé des usagers du site et des riverains
Risques technologiques et nuisances	- ZIP non concernée par le risque TMD ; - Trois supports radioélectriques sont situés au sein de la zone d'étude rapprochée ; - Une ICPE soumise à autorisation est située à 6 km au sud de la ZIP ; - Aucune ligne électrique du réseau ENEDIS au sein de la ZIP ; - ZIP non concernée par les servitudes aéronautiques.	FAIBLE	Limitation des risques inhérents à l'implantation du projet.
Sites et sols pollués	Aucun site ou sol potentiellement pollué au sein de la zone d'étude éloignée (Basol/Casias/SIS) ;	FAIBLE	Limitation des pollutions inhérentes à l'implantation du projet
Energie et lutte contre le changement climatique	- Emissions de GES de 7,3 tCO2e/hab sur la région PACA, avec le secteur de l'industrie le plus émetteur, suivi par le transport routier ; - Production énergétique solaire photovoltaïque régionale représentant 1 700 MWh ; Objectif du SRADDET visant à multiplier le rythme d'installation du solaire photovoltaïque par plus de 10. - Région consommant deux fois plus d'électricité que ce qui est produit sur son territoire ; - Mise en place de plans et programmes visant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES à différentes échelles.	FORT	Prendre en compte les préconisations de ces programmes et contribuer à l'atteinte des objectifs proposés.

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

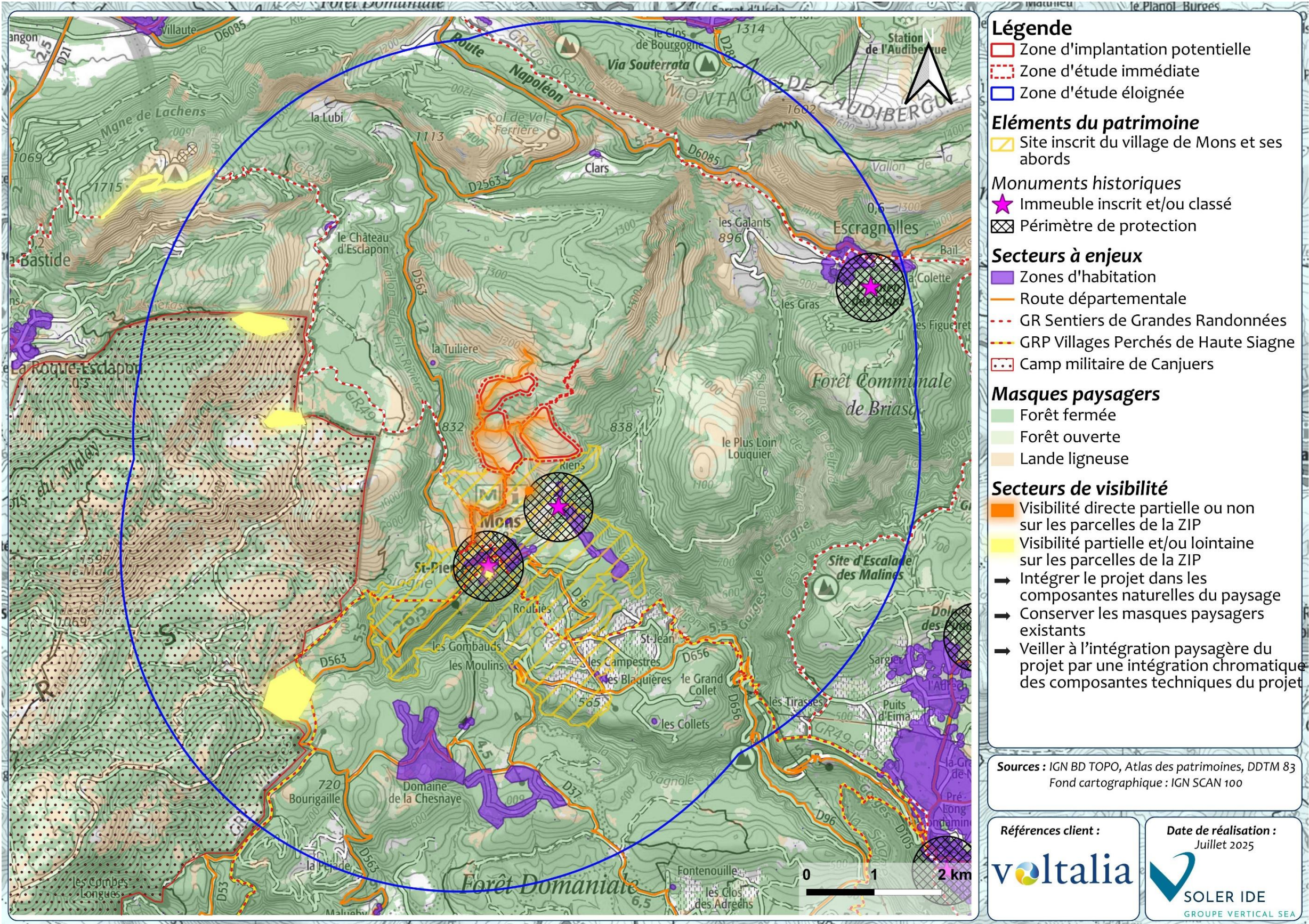


Synthèse des enjeux relatifs au milieu humain

2.2.4 PAYSAGE ET PATRIMOINE

Synthèse des enjeux associés au patrimoine et au paysage				
Thème environnemental		Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu	Recommandation éventuelle
Patrimoine architectural, culturel et archéologique	Monuments historiques	3 monuments historiques au sein de la zone d'étude éloignée, le plus proche étant situé à 739 m au Sud de la ZIP ; - ZIP non visible depuis les monuments historiques.	FAIBLE	Assurer l'intégration paysagère du projet pour proposer un ensemble harmonieux conforme aux typologies paysagères présentes.
	Sites inscrits et classés	1 site inscrit au sein de la zone d'étude éloignée situé en bordure sud de la ZIP.		
	Sites patrimoniaux remarquables	Aucun site patrimonial remarquable au sein de la zone d'étude éloignée ;		
	Sites archéologiques	- Aucune entité archéologique connue n'est présente à proximité de la ZIP - La DRAC pourra prescrire la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive en amont des travaux.		
Paysage	Contexte paysager du secteur	- La ZIP se situe au sein de l'entité paysagère des Plans. - Cette unité est caractérisée par des plateaux calcaires à végétation de type garrigue où la présence de l'homme est quasi-inexistante (camp militaire de Canjuers). L'habitat y est clairsemé sous forme de hameaux et plusieurs villages dits perchés viennent marquer le paysage. - Ambiance paysagère : topographie vallonnée avec une occupation du sol oscillant entre parcelles agricoles (oliveraies ou landes et estives), boisements et landes buissonnantes. La Zone d'Implantation Potentielle s'implante au droit de landes ligneuses et de forêts plus ou moins denses. - Des points de vue potentiels se dégagent du fait de la topographie de la zone d'étude éloignée et de la Zone d'Implantation Potentielle localisée sur un versant sud, notamment au niveau des points hauts, depuis les versants opposés, et depuis la vallée. Des masques paysagers ponctuels (boisement, masque urbain) peuvent s'intercaler entre l'observateur et l'horizon, limitant ainsi les cônes de vue depuis ces secteurs. - Habitations (centre-bourgs et hameaux) situées à une distance assez importante du projet. - Aucune route communale ou départementale n'est localisée au droit ou à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle. Seuls des pistes DFCI et quelques sentiers sont présents sur et aux abords de la ZIP.	MODÉRÉ	Intégrer le projet dans les composantes naturelles du paysage. Eviter l'implantation du projet sur les parcelles ayant les sensibilités les plus fortes. Veiller à l'intégration paysagère du projet, notamment par une bonne intégration chromatique des composantes du projet Conserver et renforcer les masques paysagers existants.
	Analyse des visibilitées	- Le bassin visuel théorique topographique de la ZIP est assez étendu, principalement vers le sud et l'ouest ; - Vues proches : en raison de la topographie et des éléments végétaux (landes, bois) qui viennent créer des masques paysagers, la Zone d'Implantation Potentielle est visible uniquement depuis les pistes DFCI qui permettent l'accès à la ZIP. Ainsi cette dernière est visible depuis des secteurs dont la fréquentation est limitée essentiellement aux randonneurs (GR49) et aux loisirs (VTT, chasse). - Vues partielles lointaines : - Quelques portions à l'ouest notamment au droit des hauteurs de Canjuers et du Mont Lachens, possèdent des vues partielles sur une partie de la ZIP - La pointe sud-est de la ZIP 3 est visible depuis le village perché de Mons. - Les vues se traduiront par une masse sombre, s'intégrant dans les milieux boisés et autres végétations arbustives présents aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle, elle ne sera pas perceptible à l'œil nu.		

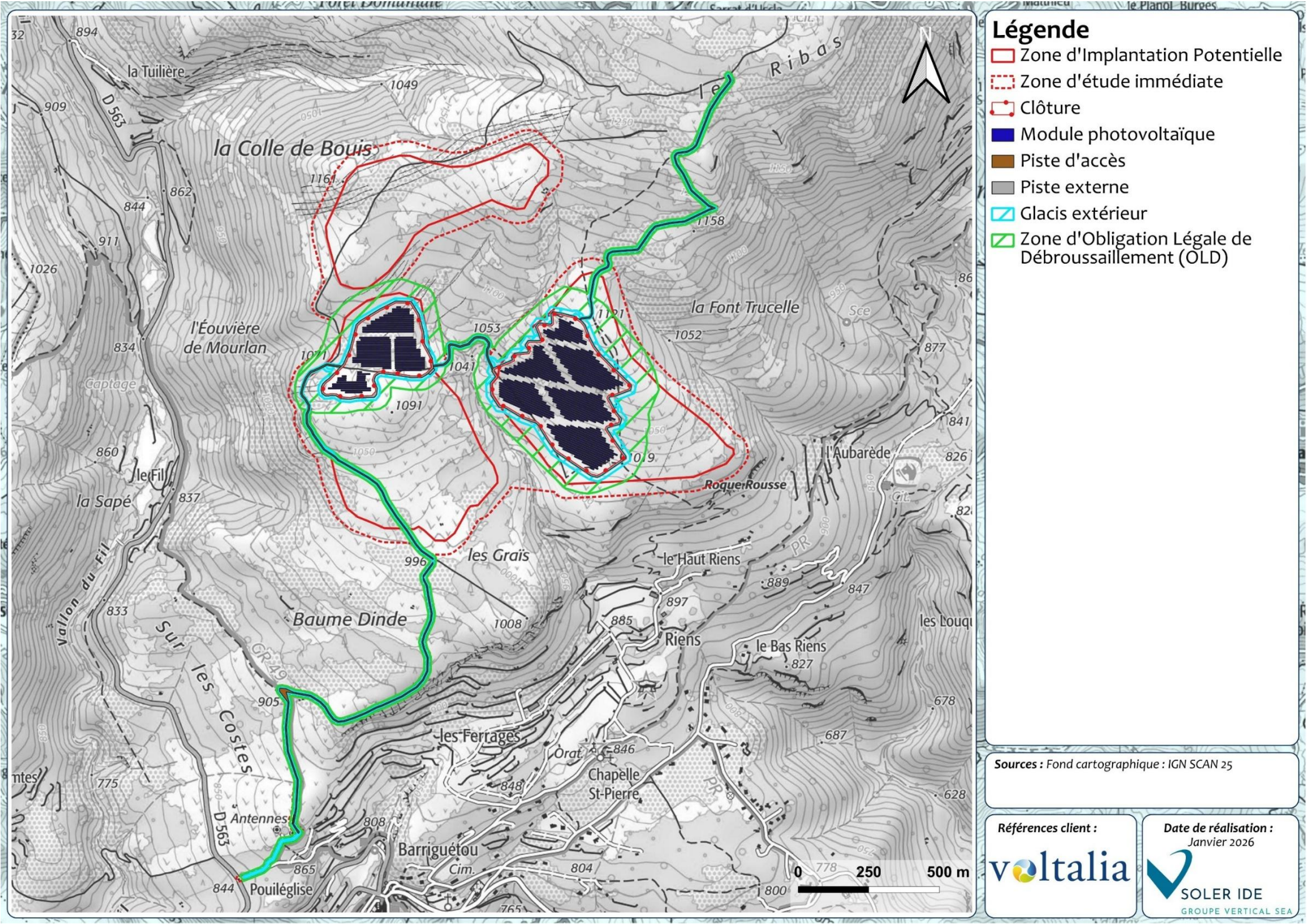
Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------



Synthèse des enjeux relatifs au paysage et au patrimoine

2.3 IMPACTS DU PROJETS ET MESURES ASSOCIEES

Les impacts bruts du projet sur son environnement ont été étudiés, pour chacun des effets du projet. Ces effets sont soit ceux liés à la présence et à l’exploitation des panneaux photovoltaïques, soit les effets liés au chantier (construction et démantèlement), soit aux contraintes SDIS (défrichement et débroussaillage). L’impact résiduel a été évalué au regard des mesures d’évitement ou de réduction que le porteur de projet s’engage à mettre en œuvre pour éviter ou réduire l’impact brut. La synthèse des impacts bruts et résiduels du milieu physique, du milieu naturel, du milieu humain et du paysage est présentée dans les tableaux suivants par thématiques.



Design final vis-à-vis de la zone d'étude initiale

2.3.1 MILIEU PHYSIQUE

Thématiques environnementales	Niveau d'enjeu	Incidences brutes			Niveau d'incidence brute	Mesures d'évitement (E) et réduction (R)	Justification de l'incidence résiduelle	Niveau d'incidences résiduelles	Nécessité de mesures compensatoires
		Nature	Durée	Phase					
Climatologie	FAIBLE	Emissions de poussières et de gaz d'échappement	Temporaire	Chantier Démantèlement	TRÈS FAIBLE	R2.1j - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Les panneaux viendront créer un microclimat : ombrage accentué sous les panneaux, émission de chaleur en surface des panneaux. Le projet participe à la réduction du recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.	TRÈS FAIBLE	Non
		Modification du climat local : ombrage accentué sous les panneaux, émission de chaleur en surface des panneaux	Permanent	Exploitation	POSITIF				
Géomorphologie	FAIBLE	Erosion du sol et tassements locaux	Temporaire	Chantier Démantèlement	MODÉRÉ	R1.1a/R1.1b – Limitation (/adaptation) des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier / Limitation/adaptation des installations de chantier R2.1b – Mode particulier d'évacuation des matériaux, déblais et résidus de chantier R2.1d – Dispositif préventif de lutte contre les pollutions R2.1e – Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols et le cas échéant réensemencement du site R2.1r - Dispositif de repli du chantier R2.2q – Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales R2.2s - Espacements intermodules photovoltaïques permettant une meilleure répartition de l'écoulement des eaux de pluie – Système de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation en eau du troupeau A6.1a – Organisation administrative du chantier	Le terrain naturel d'assiette du projet sera conservé au plus près ou modelé au niveau afin de limiter les terrassements et de se raccorder harmonieusement au terrain naturel. Les excédents de déblais seront en partie réutilisés sur le site. La circulation des engins sera limitée aux secteurs stabilisés. La mise en place d'espacements intermodules sur les tables photovoltaïques permettra une meilleure répartition des écoulements et limitera la concentration des écoulements qui causeraient de l'érosion. Lors du démantèlement, les seuls remaniements du sol à prévoir concerneront l'enlèvement des structures porteuses et les postes de transformation et livraison.	FAIBLE	Non
				Exploitation	TRÈS FAIBLE				
		Altération de la stabilité du sol	Temporaire	Chantier Démantèlement	MODÉRÉ				
			Permanent	Exploitation	TRÈS FAIBLE				
		Imperméabilisation du sol	Temporaire	Chantier Démantèlement	FAIBLE				
			Permanent	Exploitation	FAIBLE				
Eaux souterraines	MODÉRÉ	Pollution chronique et accidentelle des eaux souterraines	Temporaire Permanent	Chantier Exploitation Démantèlement	FAIBLE	E3.2a - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu R1.1a/R1.1b – Limitation (/adaptation) des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier / Limitation / adaptation des installations de chantier R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre les pollutions R2.2q – Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales A6.1a – Organisation administrative du chantier	Toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter le rejet de substances polluantes qui pourraient s'infiltrer vers les eaux souterraines. Les interventions sur le site seront réduites à l'entretien et la petite maintenance, réalisées grâce à un véhicule léger. Tout produit sera proscrit pour le nettoyage des panneaux ou pour l'entretien du site, ce dernier sera réalisé par pâturage, avec un complément d'entretien mécanique sur les zones de refus.	TRÈS FAIBLE	Non
Eaux superficielles	MODÉRÉ	Modification du régime d'écoulement des eaux : tassements localisés des sols, végétation décapée localement	Temporaire	Chantier Démantèlement	FAIBLE	E3.2a – Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible de polluer le milieu R1.1a/R1.1b – Limitation (/adaptation) des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier / Limitation / adaptation des installations de chantier R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre les pollutions R2.1t – Entreprendre une bonne gestion des déchets de chantier	Toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter le rejet de substances polluantes dans les eaux superficielles. La mise en place d'aménagements hydrauliques (fossés, revers d'eau) permettra la gestion des eaux de ruissellement supplémentaires générées par le projet. Les interventions sur le site seront réduites à l'entretien et la petite maintenance, réalisées grâce à un véhicule léger.	FAIBLE	Non
			Permanent	Exploitation	MODÉRÉ				

Thématiques environnementales	Niveau d'enjeu	Incidences brutes			Niveau d'incidence brute	Mesures d'évitement (E) et réduction (R)	Justification de l'incidence résiduelle	Niveau d'incidences résiduelles	Nécessité de mesures compensatoires
		Nature	Durée	Phase					
		Pollution chronique et accidentelle des eaux superficielles	Temporaire Permanent	Chantier Exploitation Démantèlement	FAIBLE	R2.2q – Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales R2.2s - Espacements intermodules photovoltaïques permettant une meilleure répartition de l'écoulement des eaux de pluie – Système de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation en eau du troupeau A6.1a – Organisation administrative du chantier	Tout polluant sera proscrit pour le nettoyage des panneaux ou pour l'entretien du site, ce dernier sera réalisé par pâturage avec un complément d'entretien mécanique (en cas de refus). Les continuités hydrauliques seront maintenues en phase de chantier et d'exploitation.		
Risques naturels	FORT	Accentuation du risque d'incendie	Temporaire	Chantier Démantèlement	MODÉRÉ	E1.1c – Redéfinition des caractéristiques du projet R2.1s - Limitation du risque incendie en phase chantier R2.2r - Limiter le risque incendie en phase d'exploitation A6.1a – Organisation administrative du chantier	Le projet a évolué dans sa conception afin de prendre en compte le risque incendie. Des mesures de réduction seront mises en place afin de limiter tout risque incendie, telles que la présence d'extincteurs dans les engins et bungalows de chantier.	FAIBLE	Non
			Permanent	Exploitation	FAIBLE				
		Accentuation du risque inondation, du risque sismique, du risque de retrait-gonflement des argiles et du risque de tempête	Temporaire Permanent	Chantier Exploitation Démantèlement	NUL				

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

2.3.2 MILIEU NATUREL

Tableau 1 : Évaluation des impacts résiduels sur les habitats

Habitat naturel	Surface de l'habitat dans la zone d'emprise	Statuts réglementaires	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles (pelouses mésoxérophiles à Bromus erectus et Festuca cinerea, lavandaies supraméditerranéennes ouvertes à Euphorbe épineuse et Thym commun, et communautés thérophytiques pionnières des sols superficiels) (Code EUNIS : E1.272H x E1.52)	Emprises : 9,38 ha OLD : 7,56 ha	-	Fort	Modéré	R2, R3	Modéré	Emprises : 9,38 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x E5.1)	Emprises : 0,35 ha OLD : 1,38 ha	-	Fort	Modéré	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,35 ha
Pelouses méditerranéennes pionnières xérophiles et calcicoles à thérophytes* (Code EUNIS : E1.3131)	OLD : 0,11 ha	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Fort	Faible	R3	Nul	-
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Broussailles à Buis (et Chêne vert) x Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) x Garrigues à Genêt cendré (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x F3.12 x F6.62)	Emprises : 0,65 ha OLD : 4,35 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Modéré	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,65 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) x Garrigues à Genêt cendré (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x F5.13 x F6.62)	Emprises : 3,16 ha OLD : 2,4 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Modéré	R2, R3	Modéré	Emprises : 3,16 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) x Taillis de Chêne vert x Garrigues à Genêt cendré (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x F5.13 x F6.62)	Emprises : 1,85 ha OLD : 0,31 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Modéré	R2, R3	Faible	Emprises : 1,85 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Broussailles à Buis (x Garrigues à Genêt cendré) (Code EUNIS : E1.272H x E1.52)	Emprises : 1,32 ha OLD : 1,54 ha	-	Modéré	Modéré	R2, R3	Faible	Emprises : 1,32 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Fourrés / prémanteaux arbustifs subméditerranéens (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x F3.22)	Emprises : 0,65 ha OLD : 0,31 ha	-	Modéré	Faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,65 ha
Broussailles supraméditerranéennes à Buis (Code EUNIS : F3.12)	Emprises : 0,76 ha OLD : 0,2 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Faible	R2, R3	Faible	Emprises : 0,76 ha
Broussailles supraméditerranéennes à Buis x Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles (Code EUNIS : F3.12 x E1.272H x E1.52)	Emprises : 1,21 ha OLD : 0,57 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Modéré	R2, R3	Faible	Emprises : 1,21 ha
Garrigues à Ciste blanc x Pelouses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) (Code EUNIS : F6.13 x E1.272H x E1.52 x F5.13)	Emprises : 0,03 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Très faible	R2	Très faible	Emprises : 0,03 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Garrigues supraméditerranéennes à Genêt cendré (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x F6.62)	Emprises : 0,03 ha OLD : 0,03 ha	-	Modéré	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,03 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles x Garrigues supraméditerranéennes à Genêt cendré (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x F6.62)	OLD : 0,15 ha	-	Modéré	Très faible	R3	Nul	-

Habitat naturel	Surface de l'habitat dans la zone d'emprise	Statuts réglementaires	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles - faciès ourliifié à Bromus erectus et Brachypodium rupestre (x Fourrés / prémanteaux arbustifs subméditerranéens) (Code EUNIS : E1.272H x F3.22)	Emprises : 0,04 ha OLD : 0,29 ha	-	Modéré	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,04 ha
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles - faciès eutrophisé à Marrubium vulgare (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x E5.1)	Emprises : 0,07 ha OLD : 0,38 ha	-	Modéré	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,07 ha
Pelouses et garrigues supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles - faciès eutrophisé à Marrubium vulgare x Broussailles à Buis (x Matorral à Genévriers) (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x F3.12 x F5.13)	OLD : 0,04 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Très faible	R3	Nul	-
Escarpements calcaires à végétation chasmophytique (Code EUNIS : H3.21 x E1.52)	OLD : 0,01 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Modéré	Très faible	R3	Nul	-
Pelouses et garrigues basses supraméditerranéennes calcicoles xérophiles à mésoxérophiles - faciès rudéralisé (Code EUNIS : E1.272H x E1.52 x E5.1)	Emprises : 0,06 ha OLD : 0,01 ha	-	Modéré	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,06 ha
Pinède sylvestre supraméditerranéenne à Buis (Code EUNIS : G3.49)	Emprises : 6,93 ha OLD : 4,33 ha	-	Faible	Faible	R2, R3	Faible	Emprises : 1,95 ha
Taillis de Chêne vert x Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) x Broussailles à Buis x Garrigues à Genêt cendré (Code EUNIS : F5.113 x F5.13 x F3.12 x F6.62)	Emprises : 0,16 ha OLD : 0,95 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,16 ha OLD : 0,95 ha
Fourrés / prémanteaux arbustifs subméditerranéens (Code EUNIS : F3.22 x F3.12)	Emprises : 0,13 OLD : 0,06	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,13 ha OLD : 0,06
Matorral arboré à Pin sylvestre x Taillis de Chêne vert x Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) x Broussailles à Buis x Garrigues à Genêt cendré (Code EUNIS : F5.14 x F5.113 x F5.13 x F3.12 x F6.62)	Emprises : 1,95 ha OLD : 0,83 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Faible	R2, R3	Faible	Emprises : 1,95 ha OLD : 0,83 ha
Chênaie verte supraméditerranéenne à Buis (Code EUNIS : G2.122)	Emprises : 0,16 ha OLD : 0,52 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,16 ha OLD : 0,52 ha
Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) x Broussailles à Buis x Garrigues à Genêt cendré (Code EUNIS : F5.13 x F3.12 x F6.62)	Emprises : 0,18 ha OLD : 0,68 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,18 ha OLD : 0,68 ha
Taillis de Chêne vert x Broussailles à Buis (Code EUNIS : F5.113 x F3.12)	Emprises : 0,03 ha OLD : 0,04 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : 0,03 ha OLD : 0,04 ha
Mélange de pinède sylvestre supraméditerranéenne et de chênaie verte supraméditerranéenne à Buis (Code EUNIS : G3.49 x G2.122)	OLD : 0,07 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Très faible	R3	Nul	-
Taillis de Chêne pubescent x Matorral à Genévriers (G. commun et/ou G. oxycèdre) x Broussailles à Buis x Garrigues à Genêt cendré (Code EUNIS : F5.113 x F5.13 x F3.12 x F6.62)	OLD : 0,01 ha	Habitat d'intérêt communautaire	Faible	Très faible	R3	Nul	-
Garrigues supraméditerranéennes à Genêt cendré (Code EUNIS : F6.62)	Emprises : < 0,01 ha OLD : 0,01 ha	-	Faible	Très faible	R2, R3	Très faible	Emprises : < 0,01 ha
Rocailles et enrochements très peu végétalisés (Code EUNIS : J2)	Emprises : 0,08 ha OLD : 0,08 ha	-	Très faible	Très faible	R2, R3	Nul	-
Ronciers (Code EUNIS : F3.131)	Emprises : < 0,01 ha	-	Très faible	Très faible	R2	Très faible	Emprises : < 0,01 ha

Habitat naturel	Surface de l'habitat dans la zone d'emprise	Statuts réglementaires	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle
Friches rudérales méditerranéennes (Code EUNIS : E5.1)	OLD : 0,03 ha	-	Très faible	Très faible	R3	Nul	-
Zone rudérale (Code EUNIS : E5.1)	OLD : < 0,01 ha	-	Très faible	Très faible	-	Nul	-
Pistes (Code EUNIS : H5.6)	Emprises : 0,45 ha OLD : 0,81 ha	-	Nul	Nul	-	Nul	-
Constructions diverses (bâti, antenne), routes goudronnées et surfaces de travaux récents (Code EUNIS : J2 x J4)	OLD : 0,09	-	Nul	Nul	-	Nul	-

*Habitat réglementé

Légende des abréviations : cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Critères d'évaluation

Tableau 2 : Évaluation des impacts résiduels sur la faune et la flore

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
Flore	Lis de Pompone (<i>Lilium pomponium</i>)	Lavandaies à Genêt cendré ou Buis, pelouses et rocailles calcicoles xérophiles	Avérée	Avérée	-	LC	LC	Fort	Modérés	E1, R1, R2, R3	Nuls	0 ind
	Minuartie de Burnat (<i>Minuartia glomerata subsp. burnatii</i>)	Pelouses rocailleuses, lapiaz	Avérée	Avérée	-	LC	-	Fort	Faibles	R1, R2, R3	Nuls	-
	Ophrys de Provence* (<i>Ophrys provincialis</i>)	Pelouses calcaires, garrigues ouvertes	Avérée	Avérée	RV93	LC	LC	Fort	Faibles	R1, R2, R3	Nuls	-
	Ophrys de Saratoui* (<i>Ophrys saratoui</i>)	Pelouses calcaires sèches, garrigues	Avérée	Avérée	NV1	LC	LC	Fort	Fort	R1, R2, R3	Modérés	23 ind.
	Gagée des prés* (<i>Gagea pratensis</i>)	Pelouse eutrophisée au centre de la zone d'étude	Avérée	Avérée	RV93	LC	LC	Modéré	Forts	E1, R1, R2, R3	Nuls	0 ind.
	Aspérule pourpre (<i>Asperula purpurea</i>)	Pelouses rocailleuses	Avérée	Avérée	-	LC	-	Faible	Faibles	E1, R1, R2, R3	Nuls	0 ind.
Invertébrés	Moiré provençal (<i>Erebia epistygne</i>)	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	NT	VU	Fort	Forts	R1, R2, R3	Modérés	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Dorcadion meunier (<i>Iberodorcadion molitor</i>)	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	-	Fort	Forts	R1, R2, R3	Modérés	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Neottiglossa flavomarginata	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	-	-	-	Fort	Forts	R1, R2, R3	Modérés	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Leprosoma inconspicuum	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	-	-	-	Fort	Forts	R1, R2, R3	Modérés	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Damier de la Succise* (<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>)	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	CDH2, IBE2	LC	DD	Modéré	Modérés	E1, R1, R2, R3, R6, R7	Faibles	19,62 ha dont 0 ha d'habitat de reproduction avérée (emprise) 20,52 ha dont 0 ha d'habitat de reproduction avérée (OLD)
	Hespérie de la Ballote (<i>Muschampia baeticus</i>)	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	VU	NT	Modéré	Modérés	E1, R1, R2, R3, R7	Faibles	19,34 ha dont 0 ha d'habitat de reproduction avérée (emprise) 19,32 ha dont 0 ha d'habitat de reproduction avérée (OLD)
	Hespérie de l'épiaire (<i>Muschampia lavatherae</i>)	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	NT	LC	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	22,23 ha (emprise) 18,57 ha (OLD)
	Hespérie des cirses (<i>Pyrgus cirsi</i>)	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	NT	NT	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Petite Coronide (<i>Satyrus actaea</i>)	Milieus herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	LC	NT	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Sablé provençal (<i>Polyommatus ripartii</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvus d' <i>Onobrychis</i>	Avérée	Avérée	-	LC	NT	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Nacré de la filipendule (<i>Brenthis hecate</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues de Filipendules	Avérée	Avérée	-	LC	NT	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Sésie de Dumont (<i>Chamaesphecia dumonti</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues de <i>Stachys recta</i>	Avérée	Avérée	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Criquet trompeur (<i>Gomphocerippus saulcyi daime</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	LC	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Bourdon variable (<i>Bombus humilis</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Psithyre barbu (<i>Bombus barbutellus</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Ascalaphe blanc (<i>Libelloides lacteus</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Mante d'Étrurie (<i>Ameles spallanzania</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Aelia notata	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Tholagmus flavolineatus	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Blatte de Nice (<i>Planuncus nicaeensis</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Lycose de Narbonne (<i>Lycosa tarantula</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Cloporte de l'Esterel (<i>Armadillidium esterelanum</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Sténobothre cigalin (<i>Stenobothrus fischeri</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	LR1, LR3	-	LC	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Azuré du mélilot (<i>Polyommatus dorylas</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	NT	LC	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Éphippigère terrestre (<i>Ephippiger terrestris</i>)	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues de buissons, friches ou lisières forestières	Avérée	Avérée	-	-	LC	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)
	Grillon tintinnabulant (<i>Eugryllodes pipiens</i>)	Milieux herbacés rocailleux	Avérée	Avérée	-	-	LC	Modéré	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	19,66 ha (emprise) 20,56 ha (OLD)

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Uroctée de Durand <i>(Uroctea durandi)</i>	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	LC	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Cardinal <i>(Argynnis pandora)</i>	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues d'Anthyllide vulnérable	Avérée	Avérée	-	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Échancré <i>(Libythea celtis)</i>	Lisières chaudes des bois et du maquis pourvues de Micocouliers	Avérée	Avérée	-	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Hespérie du carthame <i>(Pyrgus carthami)</i>	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues de Potentilles	Avérée	Avérée	-	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Hespérie des hélianthèmes <i>(Pyrgus foulquieri)</i>	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues d'Hélianthèmes	Avérée	Avérée	-	LC	NT	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Hespérie de la malope <i>(Pyrgus onopordi)</i>	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues de Potentilles	Avérée	Avérée	-	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Moiré sylvicole <i>(Erebia aethiops)</i>	Clairières et lisières	Avérée	Potentielle	-	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Zygène du sainfoin <i>(Zygaena carniolica)</i>	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues de diverses Fabacées basses (Lotus, Onobrychis)	Avérée	Avérée	-	-	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	<i>Ethmia candidella</i>	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Potentielle	-	-	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Criquet des rocailles <i>(Omocestus petraeus)</i>	Milieux herbacés caillouteux faiblement végétalisés (pelouses, garrigues basses)	Avérée	Avérée	-	-	LC	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Derula flavoguttata	Milieux herbacés caillouteux faiblement végétalisés	Avérée	Avérée	-	-	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Jalla dumosa	Milieux herbacés (pelouses, garrigues basses) pourvues d'Alyssons	Avérée	Potentielle	-	-	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Psacasta tuberculata	Milieux herbacés caillouteux faiblement végétalisés	Avérée	Avérée	-	-	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Cyrbe algérienne <i>(Cyrba algerina)</i>	Milieux herbacés caillouteux faiblement végétalisés	Avérée	Avérée	-	-	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Glomeris guttata	Milieux herbacés caillouteux faiblement végétalisés	Avérée	Avérée	-	-	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29,52 ha (emprise) 28,45 ha (OLD)
	Lucane cerf-volant* <i>(Lucanus cervus)</i>	Feuillus plus/moins matures isolés, en bosquet ou en chênaie, souches de feuillus	Potentielle	Potentielle	CDH2, IBE3	-	-	Faible	Faibles	R3, R6	Faibles	4,4 ha (emprises) 3,7 ha (OLD)

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Grand Capricorne* (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Chênes matures, isolés ou en bosquet ou chênaie	Avérée	Potentielle	CDH2, CDH4, IBE2	-	-	Très faible	Nuls	(R3, R6)	Nuls	Aucun arbre hôte
Amphibiens	Crapaud épineux* (<i>Bufo spinosus</i>)	Plans d'eaux permanents ou semi-permanents (reproduction) Milieux boisés (phase terrestre)	Avérée	Avérée	FRAR3 IBE3	NE	NE	Faible	Faibles	R2	Faibles	4,5 hectares d'habitat terrestre (emprises) 2,98 hectares d'habitat terrestre (OLD) 1-5 individus
	Pélodytes ponctué* (<i>Pelodytes punctatus</i>)	Mares temporaires (reproduction) Milieux ouverts à semi-ouverts (phase terrestre)	Fortement potentielle	Fortement potentielle	FRAR3 IBE3	LC	LC	Faible	Faibles	R2	Faibles	17,5 hectares d'habitat terrestre (emprises) 18,9 hectares d'habitat terrestre (OLD) 1-3 individus
Reptiles	Coronelle girondine* (<i>Coronella girondica</i>)	Milieux ouverts à semi-ouverts, chaos rocheux	Avérée	Avérée	FRAR3 IBE3	LC	LC	Modéré	Forts	R1, R2, R3	Modérés	22 hectares (emprises) 22,5 hectares (OLD) 1-5 individus
	Couleuvre d'Esculape* (<i>Zamenis longissimus</i>)	Milieux semi-ouverts, boisements clairs, lisières	Avérée	Avérée	FRAR2 CDH4 IBE2	LC	LC	Modéré	Modérés	R1, R2	Modérés	11 hectares (emprises) 12 hectares (OLD) 1-3 individus
	Couleuvre de Montpellier* (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	Milieux ouverts à semi-ouverts, lisières	Avérée	Avérée	FRAR3 IBE3	LC	NT	Modéré	Forts	R1, R2, R3	Modérés	22 hectares (emprises) 22,5 hectares (OLD) 1-5 individus
	Seps strié* (<i>Chalcides striatus</i>)	Milieux ouverts à couvert herbacé dense	Avérée	Avérée	FRAR3 IBE3	LC	NT	Modéré	Forts	R1, R2, R3	Modérés	17,6 hectares (emprises) 19,6 hectares (OLD) 5-10 individus
	Orvet de Vérone* (<i>Anguis veronensis</i>)	Milieux boisés, lisières	Fortement potentielle	Fortement potentielle	FRAR3 IBE3	DD	DD	Modéré	Très faibles	R1, R2	Très faible	0,2 hectare (emprises) 1-2 individus
	Lézard à deux raies* (<i>Lacerta bilineata</i>)	Ensemble de la zone d'étude, milieux semi-ouverts et boisements	Avérée	Avérée	FRAR2 CDH4 IBE3	LC	LC	Faible	Modérés	R1, R2, R3	Modérés	20,6 hectares 20,8 hectares 10-20 individus
	Lézard des murailles* (<i>Podarcis muralis</i>)	Ensemble de la zone d'étude, milieux semi-ouverts et boisements	Avérée	Avérée	FRAR2 CDH4 IBE2	LC	LC	Faible	Modérés	R1, R2, R3	Modérés	22 hectares (emprises) 22,5 hectares (OLD) 10-20 individus
	Vipère aspic* (<i>Vipera aspis</i>)	Milieux ouverts à semi-ouverts, lisières, pierriers	Avérée	Avérée	FRAR2 IBE3	LC	LC	Faible	Forts	R1, R2, R3	Modérés	22 hectares (emprises) 22,5 hectares (OLD) 5-10 individus
Oiseaux	Chouette de Tengmalm* (<i>Aegolius funereus</i>)	Boisements, anciennes loges de Pic noir (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée à proximité	IBE2 NO3 CDO1 CCA	LC	VU	Fort	Modérés	R1, R3	Modérés	5,28 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits (2,6 ha emprise + 2,68 OLD) Dérangement d'individus

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Aigle royal* (<i>Aquila chrysaetos</i>)	Milieus ouverts et semi-ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3, CDH4, IBE2	VU	VU	Modéré	Faibles	R1	Très faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus mais espèce à grand domaine vital
	Circaète Jean-le-Blanc* (<i>Circaetus gallicus</i>)	Milieus ouverts et semi-ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBO2 IBE3 CDO1 CCA	LC	NT	Modéré	Faibles	R1	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Fauvette pitchou* (<i>Curruca undata</i>)	Garrigues à petits massifs arbustifs (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBO2 IBE3 CDO1 CCA	EN	VU	Modéré	Modérés	R1, R3	Modérés	4,23 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits + 2,61 ha altérés Dérangement d'individus
	Huppe fasciée* (<i>Upupa epops</i>)	Cavités (nidification), milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	IBE2 NO3 CDO1	LC	LC	Modéré	Modérés	R1, R3, R4	Faibles	4,23 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits + 2,61 ha altérés 0 ind. dérangé
	Petit-duc scops* (<i>Otus scops</i>)	Arbres à cavités (nidification), milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	IBE2 NO3 CCA	LC	LC	Modéré	Modérés	R1, R3, R4	Faibles	4,23 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits + 2,61 ha altérés 0 ind. dérangé
	Pipit rousseline* (<i>Anthus campestris</i>)	Pelouses (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée à proximité	CDO1 IBE2 NO3	LC	LC	Modéré	Modérés	R1	Modérés	18,02 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Lisières, boisements (nidification), milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	IBO2 IBE3 CCA CDO22 OC3	VU	VU	Modéré	Modérés	R1, R3	Modérés	4,23 ha d'habitat de nidification détruits + 2,61 ha altérés 18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Torcol fourmilier* (<i>Jynx torquilla</i>)	Boisements et clairières (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée	IBE2 NO3	LC	LC	Modéré	Modérés	R1, R3, R4	Faibles	10,8 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits (7,17 ha emprise + 3,63 OLD) 0 ind. dérangé
	Traquet motteux* (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	Pierriers, pelouses (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée à proximité	IBE2 NO3 IBO2	NT	NT	Modéré	Modérés	R1	Modérés	18,02 ha d'habitat de nidification détruits + 20,03 ha altéré 0 ind. dérangé

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Vautour fauve* <i>(Gyps fulvus)</i>	Milieux ouverts, pâtures (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBO2 IBE3 CDO1 CCA	LC	VU	Modéré	Faibles	R1	Très faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altéré Dérangement d'individus mais espèce à grand domaine vital
	Vautour moine* <i>(Aegypius monachus)</i>	Milieux ouverts, pâtures (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3, CDO1 IBO2 IBE2	EN	CR	Modéré	Faibles	R1	Très faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altéré Dérangement d'individus mais espèce à grand domaine vital
	Alouette lulu* <i>(Lullula arborea)</i>	Pelouses (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée	NO3, CDO1 IBE3	LC	NT	Faible	Modérés	R1	Modérés	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Autour des palombes* <i>(Accipiter gentilis)</i>	Boisements, lisières (alimentation)	Avérée	Potentielle	NO3 IBO2, IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R3	Très faibles	10,8 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits (7,17 ha emprise + 3,63 OLD)
	Bec-croisé des sapins* <i>(Loxia curvirostra)</i>	Boisements de conifères (alimentation, migration)	Avérée	Potentielle	NO3, IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R3	Faibles	10,8 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits (7,17 ha emprise + 3,63 OLD) Dérangement d'individus
	Bondrée apivore* <i>(Pernis apivorus)</i>	Milieux semi-ouverts (alimentation)	Avérée	Potentielle	NO3, CDO1 IBO2 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Bruant fou* <i>(Emberiza cia)</i>	Milieux ouverts, matorrals (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	LC	LC	Faible	Modérés	R1, R3	Modérés	18,02 ha d'habitat de nidification détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Busard des roseaux* <i>(Circus aeruginosus)</i>	Migration, survol	Avérée	Potentielle	NO3 CDO1 IBO2 IBE2	NT	EN	Faible	Très faibles	R1	Très faibles	-
	Buse variable* <i>(Buteo buteo)</i>	Milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBO2 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R3	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Engoulevent d'Europe* <i>(Caprimulgus europaeus)</i>	Boisements clairs (nidification et alimentation)	Avérée	Potentielle	NO3 CDO1 IBE2	LC	LC	Faible	Modérés	R1, R3	Modérés	4,23 ha d'habitat de nidification détruits + 2,61 ha altérés 0 ind. dérangé

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Epervier d'Europe* <i>(Accipiter nisus)</i>	Boisements, lisières, fourrés (nidification et alimentation)	Avérée	Potentielle	NO3 NO6 IBO2 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1, R3	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Faucon crécerelle* <i>(Falco tinnunculus)</i>	Milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Potentielle	NO3 IBE2 IBO2	NT	NT	Faible	Faibles	R1, R3	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Fauvette passerinette* <i>(Curruca iberiae)</i>	Lisières, fourrés, garrigues (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	LC	LC	Faible	Modérés	R1, R3	Faibles	4,23 ha d'habitat de nidification détruits + 2,61 ha altérés 0 ind. dérangé
	Grand Corbeau* <i>(Corvus corax)</i>	Milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Hirondelle de fenêtre* <i>(Delichon urbicum)</i>	Milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	NT	LC	Faible	Faibles	R1	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Hirondelle de rochers* <i>(Ptyonoprogne rupestris)</i>	Milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés
	Hirondelle rustique* <i>(Hirundo rustica)</i>	Milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	NT	NT	Faible	Faibles	R1	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Linotte mélodieuse* <i>(Linaria cannabina)</i>	Milieux semi-ouverts, garrigues (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	VU	VU	Faible	Modérés	R1, R3	Faibles	4,23 ha d'habitat de nidification détruits + 2,61 ha altérés 18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Loriot d'Europe* <i>(Oriolus oriolus)</i>	Halte migratoire (alimentation en boisements)	Avérée	Potentielle	NO3 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1	Très faibles	13,21 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits (7,30 ha emprise et 5,91 ha OLD) 0 ind. dérangé
	Martinet à ventre blanc* <i>(Tachymarptis melba)</i>	Milieux ouverts (alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1	Faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Milan noir* (<i>Milvus migrans</i>)	Milieux ouverts (alimentation), migration	Avérée	Potentielle	NO3 CDO1 IBO2 IBE2	LC	LC	Faible	Faibles	R1	Très faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Pie-grièche écorcheur* (<i>Lanius collurio</i>)	Milieux ouverts (alimentation, halte migratoire)	Avérée	Potentielle	NO3 IBE2	NT	VU	Faible	Faibles	R1	Très faibles	18,02 ha d'habitat d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés 0 ind. dérangé
	Pic noir* (<i>Dryocopus martius</i>)	Boisements (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée	NO3 CDO1 IBE2	LC	LC	Faible	Modérés	R1	Modérés	10,8 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits (7,17 ha emprise + 3,63 OLD) Dérangement d'individus
	Tarier pâtre* (<i>Saxicola rubicola</i>)	Fourrés, broussailles, pelouses (nidification et alimentation)	Avérée	Avérée à proximité	NO3 IBE3	NT	NT	Faible	Modérés	R1, R3	Modérés	18,02 ha d'habitat de nidification et d'alimentation détruits + 20,03 ha altérés Dérangement d'individus
	Tarin des aulnes* (<i>Spinus spinus</i>)	Boisements, lisières (alimentation, hivernage)	Avérée	Avérée	NO3 IBE2	LC	DD	Faible	Faibles	R1, R3	Faibles	13,21 ha d'habitat d'alimentation détruits (7,30 ha emprise et 5,91 ha OLD) 0 ind. dérangé
	Cortège des oiseaux communs protégés*	Tous types de milieux	Avérée	Avérée	NO3	-	-	Très faible	Modérés	R1, R3, R4	Modérés	29,52 ha d'habitats de nidification et d'alimentation détruits Dérangement d'individus
Mammifères terrestres	Loup gris* (<i>Canis lupus</i>)	Transit, alimentation	Avérée	Avérée	PN2, DH2, DH4, DH5, BE2	VU	-	Modéré	Faibles	R1, R3	Très faibles	29.4ha (emprise) 23.3ha (OLD)
	Genette commune * (<i>Genetta genetta</i>)	Transit, alimentation	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, BE3	LC	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Très faibles	29.4ha (emprise) 23.3ha (OLD)
	Hérisson d'Europe * (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Entièreté du cycle biologique notamment dans les secteurs les plus frais	Avérée	Avérée	NM2, BE3	LC	-	Faible	Modérés	R1, R2, R3	Faibles	29.4ha (emprise) 23.3ha (OLD) 1-7 individus
	Écureuil roux* (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Entièreté du cycle biologique en milieu forestier	Avérée	Potentielle	NM2, BE3	LC	-	Très faible	Faibles	R1, R2, R3	Très faibles	29.4ha (emprise) 23.3ha (OLD)
	Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>)	Transit, alimentation	Avérée	Potentielle	-	LC	-	Faible	Faibles	R1, R3	Très faibles	29.4ha (emprise) 23.3ha (OLD)
	Loir gris (<i>Glis glis</i>)	Entièreté du cycle biologique notamment en milieu forestier	Avérée	Potentielle	-	LC	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3	Faibles	29.4ha (emprise) 23.3ha (OLD) 1-2 individus

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
Chiroptères	Petit rhinolophe* <i>(Rhinolophus hipposideros)</i>	Gîtes anthropiques avérés à proximité (maternité) et cavernicoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Fort	Forts	R1, R2, R3, R5, R6	Modérés	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré Dérangement d'individus
	Grand rhinolophe* <i>(Rhinolophus ferrumequinum)</i>	Gîtes anthropiques et cavernicoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Fort	Forts	R1, R2, R3, R5, R6	Modérés	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré Dérangement d'individus
	Rhinolophe euryale* <i>(Rhinolophus euryale)</i>	Gîtes cavernicoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Fort	Modérés	R1, R2, R3, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré
	Murin à oreilles échancrées* <i>(Myotis emarginatus)</i>	Gîtes anthropiques et cavernicoles (arboricoles pour les mâles isolés), milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Fort	Modérés	R1, R2, R3, R4, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Murin de Bechstein* <i>(Myotis bechsteinii)</i>	Gîtes arboricoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	NT	-	Fort	Modérés	R1, R2, R3, R4, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Barbastelle d'Europe* <i>(Barbastella barbastellus)</i>	Gîtes arboricoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Fort	Modérés	R1, R2, R3, R4, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Murin de Capaccini* <i>(Myotis capaccini)</i>	Gîtes cavernicoles En transit au sein du massif (milieu préférentiel : réseau hydrographique, absent zone d'étude)	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	NT	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré
	Minioptère de Schreibers* <i>(Miniopterus schreibersii)</i>	Gîtes cavernicoles Milieux ouverts et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	VU	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré
	Molosse de Cestoni* <i>(Tadarida teniotis)</i>	Gîtes rupestres Milieux ouverts et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	NT	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré
	Groupe Petit murin* <i>(Myotis blythii)</i> / Grand murin* <i>(Myotis myotis)</i>	Gîtes anthropiques et cavernicoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	LC/NT	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Pipistrelle pygmée* <i>(Pipistrellus pygmaeus)</i>	Gîtes arboricoles, cavernicoles, anthropiques et rupestres, milieux ouverts	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3, R4, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Sérotine commune* <i>(Eptesicus serotinus)</i>	Gîtes anthropiques à proximité Milieux ouverts, forestiers ou lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	NT	-	Modéré	Faibles	R1, R2, R3, R6	Très faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré
	Groupe Oreillard montagnard* <i>(Plecotus macrobullaris)</i> / Oreillard roux* <i>(Plecotus auritus)</i> / Oreillard gris* <i>(Plecotus austriacus)</i>	Gîtes anthropiques, rupestres, cavernicoles et arboricoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	VU	-	Modéré	Modérés	R1, R2, R3, R4, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Grande noctule* <i>(Nyctalus lasiopterus)</i>	Gîtes arboricoles, tous milieux	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	VU	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3, R4, R6	Très faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Noctule de Leisler* <i>(Nyctalus leisleri)</i>	Gîtes arboricoles, tous milieux	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	NT	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3, R4, R6	Très faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Pipistrelle de Nathusius* <i>(Pipistrellus nathusii)</i>	Gîtes arboricoles, milieux ouverts	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	VU	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3, R4, R6	Très faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Pipistrelle commune* <i>(Pipistrellus pipistrellus)</i>	Gîtes anthropiques, arboricoles, rupestres et cavernicoles (en hiver), milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	NT	-	Faible	Modérés	R1, R2, R3, R4, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Pipistrelle de Kuhl* <i>(Pipistrellus kuhli)</i>	Gîtes anthropiques à proximité, rupestres et cavernicole en hiver, Tous milieux	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Faible	Modérés	R1, R2, R3, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré

Groupe considéré	Espèce	Interactions habitats/espèces	Présence		Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
			Zone d'étude	Zone d'emprise								
	Murin cryptique* <i>(Myotis crypticus)</i>	Gîtes anthropiques et arboricoles, milieux ouverts, forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	DD	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3, R4, R6	Très faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Vespère de Savi* <i>(Hypsugo savii)</i>	Gîtes rupestres Tous milieux	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Faible	Modérés	R1, R2, R3, R5, R6	Faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré
	Murin à moustaches* <i>(Myotis mystacinus)</i>	Gîtes arboricoles, milieux forestiers et lisières	Avérée	Avérée	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3, R4, R6	Très faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel
	Murin de Daubenton* <i>(Myotis daubentonii)</i>	Gîtes anthropiques, arboricoles et cavernicoles à proximité, milieux ouverts, forestiers et lisières	Potentielle	Potentielle	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	LC	-	Faible	Faibles	R1, R2, R3, R4, R5, R6	Très faibles	Zone d'alimentation et de transit : ~30 ha emprise détruits +~23,9 ha d'OLD altéré 1 arbre gîte potentiel

*Espèce protégée

Légende des abréviations : cf. *Erreur ! Source du renvoi introuvable.* - Critères d'évaluation

Espèce avérée	Espèce fortement potentielle
---------------	------------------------------

2.3.3 MILIEU HUMAIN

Thématiques environnementales	Niveau d'enjeu	Incidences brutes			Niveau d'incidence brute	Mesures d'évitement (E) et réduction (R)	Justification de l'incidence résiduelle	Niveau d'incidences résiduelles	Nécessité de mesures compensatoires
		Nature	Durée	Phase					
Occupation des sols Contexte démographique et socio-économique	MODÉRÉ	Clientèle supplémentaire constituée par les ouvriers du chantier pour les commerces des communes environnantes et pour les équipes d'ENEDIS et maintenance	Temporaire Permanente	Chantier Démantèlement	POSITIF	R2.1e – Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols et le cas échéant réensemencement du site R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises R2.2s - Espacements intermodules photovoltaïques permettant une meilleure répartition de l'écoulement des eaux de pluie – Système de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation en eau du troupeau	Maintienl de l'activité agricole pour l'entretien du site. Mise en place d'un pâturage ovin d'entretien. Lutte contre la vulnérabilité climatique grâce à l'ombrage des panneaux	TRÈS FAIBLE	Oui (cf. EPA)
		Bénéfices financiers et matériels pour la collectivité (loyers, Contribution Economique Territoriale et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, rénovation de la piste DFCI utilisée comme accès)	Permanent	Exploitation	POSITIF				
		Conflit d'usage pour l'activité agricole : : absence de pâturage le temps des travaux et le temps de la reprise de végétation jusqu'à reconstitution d'un niveau de ressource pastorale	Temporaire	Chantier Démantèlement	FAIBLE				
			Permanent	Exploitation	FAIBLE				
		Conflit d'usage pour la sylviculture	Permanent	Chantier Exploitation	FAIBLE	/	Un document d'aménagement de la forêt communale de Mons porté par l'ONF est présent sur les parcelles communales. Les parcelles privées ne sont pas concernées par un PSG. Les boisements du site du projet ne sont pas exploités. A noter que l'étude boisement réalisée par MTDa chiffre la productivité des boisements de la zone d'étude à 1,51 m3/ha/an.	FAIBLE	Oui (cf. défrichement)
Accessibilité et les voies de communication	FAIBLE	Augmentation du trafic pendant le chantier et le démantèlement (notamment poids lourds)	Temporaire	Chantier Démantèlement	FAIBLE	R1.1a/ R1.1b – Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier / Limitation / adaptation des installations de chantier R2.1a – Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier R2.1j - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines A6.1a – Organisation administrative du chantier R2.2s - Espacements intermodules photovoltaïques permettant une meilleure répartition de l'écoulement des eaux de pluie – Système de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation en eau du troupeau	Le projet s'insère à proximité des axes de transport existants (routes communales et départementales) dimensionnés pour accueillir des poids lourds. La mise en place d'un système de récupération d'eaux de pluie permettra la réduction du nombre de trajet de l'exploitant agricole dédiés au remplissage de ses abreuvoirs.	TRÈS FAIBLE	Non
		Intervention de véhicule sur site pour de la maintenance	Temporaire	Exploitation	TRÈS FAIBLE				
Ambiance sonore et lumineuse, vibrations	MODÉRÉ	Nuisances sonores, lumineuses et les vibrations temporaires dues au chantier	Temporaire	Chantier Démantèlement	FAIBLE	R2.1a – Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier R2.1j - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Les seules nuisances sonores, non significatives, seront liées au fonctionnement des postes électriques et du système de stockage d'énergie par batterie.	TRÈS FAIBLE	Non
		Nuisances sonores faibles en phase exploitation liées au fonctionnement des postes électriques.	Permanent	Exploitation	TRÈS FAIBLE				
Risques technologiques et nuisances	FAIBLE	Pollution accidentelle par des huiles et hydrocarbures	Permanent	Chantier Exploitation Démantèlement	FAIBLE	R2.1d – Dispositif préventif de lutte contre les pollutions R2.1j - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Toutes les mesures nécessaires seront prises afin de limiter les risques inhérents au projet.	FAIBLE	Non

Thématiques environnementales	Niveau d'enjeu	Incidences brutes			Niveau d'incidence brute	Mesures d'évitement (E) et réduction (R)	Justification de l'incidence résiduelle	Niveau d'incidences résiduelles	Nécessité de mesures compensatoires
		Nature	Durée	Phase					
		Génération de nuisances pour les riverains (bruit, poussières, odeurs)	Temporaire	Chantier Démantèlement	FAIBLE	R2.1s - Limitation du risque incendie en phase chantier R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines			
			Permanent	Exploitation	TRÈS FAIBLE				
		Diminution de la consommation en énergie fossile au profit d'une énergie renouvelable	Permanent	Exploitation	POSITIF				
		Génération de champs électromagnétiques au sein de la centrale	Permanent	Exploitation	TRÈS FAIBLE				
		Génération d'effets d'optique et d'éblouissement (miroitement, reflets, polarisation)	Permanent	Exploitation	TRÈS FAIBLE				
Sites et sols pollués	FAIBLE	Risque de pollution par déversement de produits dangereux (hydrocarbures par ex)	Temporaire	Chantier Exploitation Démantèlement	FAIBLE	E3.2a – Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant R2.1d – Dispositif préventif de lutte contre les pollutions R2.1t – Entreprendre une bonne gestion des déchets de chantier R2.2q – Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales	Toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter le rejet de substances polluantes dans les sols.	TRÈS FAIBLE	Non
Qualité de l'air et énergie et lutte contre le changement climatique	FORT	Emission de gaz à effet de serre par les engins de chantier	Temporaire	Chantier Démantèlement	TRÈS FAIBLE	R2.1j – Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Des mesures visant à limiter l'envol des poussières, et interdire les travaux hors période diurne seront mises en place. En phase d'exploitation, le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques.	TRÈS FAIBLE	Non
		Réduction du recours aux énergies fossiles émettrices de GES	Permanent	Exploitation	POSITIF				
		Production d'énergie renouvelable locales	Permanent	Exploitation	POSITIF				
		Contribution aux objectifs régionaux de production d'énergie	Permanent	Exploitation	POSITIF				

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

2.3.4 PAYSAGE ET PATRIMOINE

Thématique environnementale	Niveau d'enjeux	Incidences brutes				Mesure d'Evitement (E) ou Réduction (R)	Justification de l'incidence résiduelle	Impact résiduel	Nécessité de mesures compensatoires
		Nature	Durée	Phase	Niveau				
Patrimoine architectural, culturel et archéologique	FAIBLE	Co-visibilité entre les éléments du patrimoine et le projet	Temporaire Permanent	Chantier Exploitation Démantèlement	NUL	-	Le parc est suffisamment éloigné des lieux emblématiques pour amener un risque de co-visibilité nul en phase chantier et d'exploitation. Cette absence de risque est également confortée par la présence d'éléments végétaux et de la topographie masquant en partie le site qui restreignent la possibilité d'avoir un visuel simultané sur ces éléments. Le cas échéant, si la DRAC le prescrit, un diagnostic archéologique devra être réalisé de préférence en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore.	TRÈS FAIBLE	Non
		Présence de patrimoine archéologique	Temporaire	Chantier Démantèlement	TRÈS FAIBLE				
			Permanent	Exploitation	NUL				
Paysage	MODÉRÉ	Modification du paysage local	Temporaire	Chantier Démantèlement	FAIBLE	E1.1c – Redéfinition des caractéristiques du projet R1.1a/ R1.1b – Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier / Limitation / adaptation des installations de chantier R2.1e – Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols et le cas échéant réensemencement du site R2.1r – Dispositif de repli du chantier R2.1t – Entreprendre une bonne gestion des déchets de chantier R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Les caractéristiques du projet ont été redéfinies afin de limiter les impacts visuels du projet dans le paysage (routes, habitations) : retrait depuis les points de vue sensibles (place du village de Mons), utilisation de couleurs sombres, proches de celles de la végétation environnante ...	TRÈS FAIBLE	Non
			Permanent	Exploitation	FAIBLE				

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

PHOTOMONTAGES DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CHAMP GARIBETOU :

Vue depuis une piste DFCL entre les lieux-dits « Baume-Dinde » et « les Ferrages », en direction du nord



Vue depuis la piste existante entre les deux îlots, en direction de l'est



Vue depuis l'accès ouest du site, en direction de l'est



2.4 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des mesures que le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre.

Ensemble des mesures mises en œuvre et coûts associés					
Type de Mesure	Phase	Milieu concerné	Numéro de la mesure (Mesure ECO-MED)	Objectif de la mesure	Coût estimé
Evitement	Amont	Naturel	E1.1a (E0)	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats	-
		Physique Paysage	E1.1c	Redéfinition des caractéristiques du projet	-
	Travaux	Naturel	E2.1a (E1)	Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (Gestion différenciée des zones de glacis et mise en défens des stations d'espèces protégées)	500 € HT (900 m de balisage)
	Exploitation	Physique Humain	E3.2a	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	-
Réduction	Travaux	Physique Humain Paysage	R1.1a R1.1b	Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou de zones de circulation des engins de chantier Limitation / adaptation des installations de chantier	-
		Humain	R2.1a	Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier	-
		Physique	R2.1b	Mode particulier d'évacuation des matériaux, déblais et résidus de chantier	-
		Physique Humain Naturel	R2.1d (I1)	Dispositif préventif de lutte contre les pollutions	-
		Physique Paysage	R2.1e	Dispositif de prévention de lutte contre l'érosion des sols et le cas échéant réensemencement du site	-
		Physique Humain	R2.1j	Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	-
		Physique Paysage	R2.1r	Dispositif de repli du chantier	-
		Physique Humain	R2.1s	Limiter le risque incendie en phase travaux	-
		Physique Humain Paysage	R2.1t	Entreprendre une bonne gestion des déchets de chantier	-
		Naturel	R3.1a (R1)	Adaptation de la période des travaux sur l'année (Adaptation du calendrier des travaux de défrichement et de débroussaillage en fonction de la phénologie des espèces)	-
	Travaux et exploitation	Naturel	R1.1c/R1.2b (R4, R5, R7)	Balisage préventif / définitif divers ou mise en défens / définitive / (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	150 € HT (350 m de chaîne) 550 € HT (1000 m de balisage)
		Naturel	R2.1k/R2.2c (R6)	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune (Interdiction de mise en place d'un éclairage extérieur)	-
	Exploitation	Humain Paysage	R2.2b	Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	-
		Naturel	R2.2o (R3)	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet (Gestion des OLD en faveur des enjeux écologiques)	-
		Physique Humain	R2.2q	Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales	-
		Physique	R2.2r	Limiter le risque incendie en phase exploitation	-
		Physique	R2.2s	Espacements intermodules photovoltaïques permettant une meilleure répartition de l'écoulement des eaux de pluie – Système de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation en eau du troupeau	-
		Naturel	R2.2j (R2)	Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises - paramétrage technique du projet en faveur de la biodiversité	-
Accompagnement	Travaux	Physique Humain	A6.1a	Organisation administrative du chantier	14 400 € pour 12 visites

Type de Mesure	Phase	Milieu concerné	Numéro de la mesure (Mesure ECO-MED)	Objectif de la mesure	Coût estimé
	Exploitation	Humain	A6.2c	Mise en place d'un espace pédagogique	-
Intégration écologique	Exploitation	Naturel	I2	Engagement des propriétaires dans la gestion conservatoire de parcelles privées	-

■ Bilan des mesures d’atténuation (éviterement et réduction) du milieu naturel

Le tableau ci-après présente l’atténuation induite par les mesures d’intégration définies pour chaque groupe biologique.

Cette atténuation permet une réévaluation des impacts bruts présentés en partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (cf. colonne « Impacts résiduels »).

Impacts des mesures d’atténuation								
	Habitats naturels	Flore	Invertébrés	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères terrestres	Chiroptères
Mesure E1 : Gestion différenciée des zones de glacis et mise en défens des stations d’espèces protégées	+	+++	++	0	0	0	0	0
Mesure R1 : Adaptation du calendrier des travaux de défrichement et de débroussaillage en fonction de la phénologie des espèces	+	+	+	+	++	+++	++	++
Mesure R2 : Paramétrage technique du projet en faveur de la biodiversité	+	+	++	++	++	+	+	++
Mesure R3 : Gestion des OLD en faveur des enjeux écologiques	+	+	++	+	++	++	+	++
Mesure R4 : Maintien des arbres à cavités lors des travaux et libération des emprises et de défrichement	0	0	+	0	0	++	0	+++
Mesure R5 : Sécurisation et mise en défens des gîtes cavernicoles potentiels en faveur des chiroptères	0	0	+	0	+	+	0	+++
Mesure R6 : Interdiction de mise en place d’un éclairage extérieur	0	0	++	+	0	+	+	+++
Mesure R7 : Mise en défens des secteurs de plantes-hôtes des papillons à enjeu, dès les travaux et tout au long de la vie du parc	0	0	++	0	0	0	0	0

Légende : 0 = sans effet ; + = atténuation faible ; ++ = atténuation moyenne ; +++ = atténuation forte

2.5 CONCLUSION SUR LES INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET

À l’issue de la démarche « éviter – réduire », les incidences résiduelles du projet se situent exclusivement dans les valeurs très faible ou faible, sans impact résiduel jugé modéré ou fort pour les milieux physiques, humains et le paysage.

Aucune compensation n'est en ce sens requise pour ces thématiques, les effets ayant été maîtrisés en amont par la conception technique du projet et lors de la séquence ER via des mesures d’évitement et de réduction.

L’étude préalable agricole menée par le GIE Terre & Territoires composé de la Chambre d’Agriculture du Var, des Alpes Maritimes et du Vaucluse ainsi que de la SAFER PACA, a mis en évidence la nécessité de mettre en place une compensation collective agricole de l’ordre de 3 259,5 €. Des mesures de compensation individuelles sont aussi prévues.

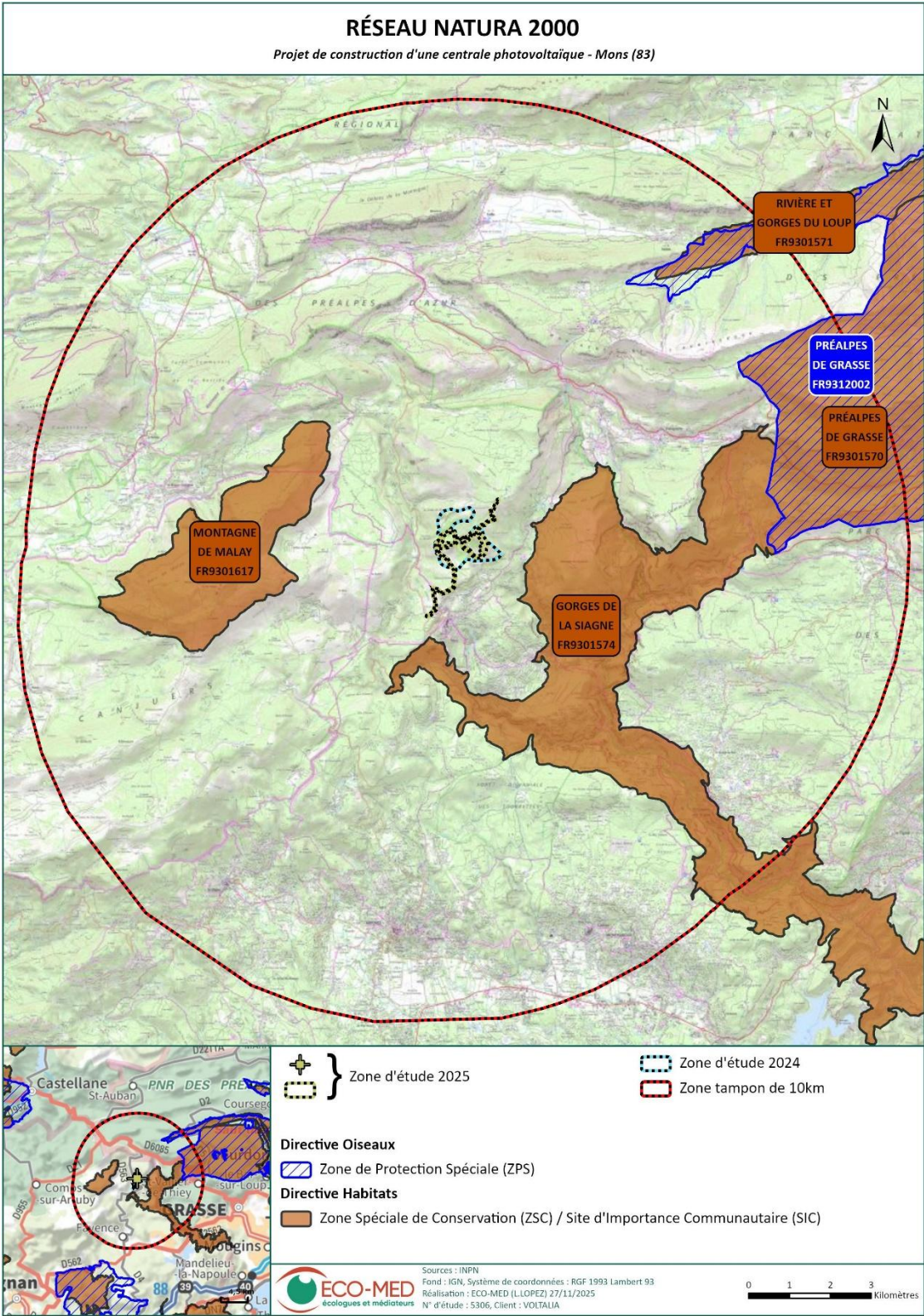
Concernant le milieu naturel, les mesures proposées permettront de réduire l’impact brut du projet (aussi bien en phase chantier qu’en phase fonctionnement) sur la totalité des espèces évaluées. Néanmoins, l’impact résiduel reste modéré pour certaines espèces. Le paragraphe suivant présente la stratégie de compensation à apporter pour les impacts résiduels du projet sur les milieux naturels.

2.6 IMPACTS SUR LES SITES NATURA 2000

Suite aux directives européennes « Habitats-Faune-Flore » (n° 97/43/CEE du 21 mai 1992 avec la mise à jour par la directive 2006/105/CEE) et « Oiseaux » (n° 2009/147 du 30 novembre 2009), un dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est requis pour les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur les sites Natura 2000. L'évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 relève de la responsabilité du porteur de projet et son contenu spécifique devra être conforme à l'article R. 414-23 du code l'environnement et intégrée dans l'étude d'impact ou à part.

Une notice des incidences Natura 2000 a été réalisée et conclut à l'absence d'incidence sur les sites Natura 2000.

Le projet ne génère pas d'incidence notable dommageable sur les habitats et les espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation de la ZSC FR9301574 « GORGES DE LA SIAGNE », de la ZSC FR9302009 « HAUT-ESTERON ET LANE », de la ZSC FR9301617 « MONTAGNE DE MALAY », de la ZSC FR9301570 « PREALPES DE GRASSE », de la ZSC FR9301571 « RIVIERE ET GORGES DU LOUP » et de la ZPS FR9312002 « PREALPES DE GRASSE ».



Réseau Natura 2000 local

Localisation des sites Natura 2000 par rapport à la zone d'étude du projet

2.7 ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

Pour l’analyse des effets cumulés du projet avec d’autres projets connus, les projets à prendre en considération (article R.122-5 du Code de l’Environnement, version en vigueur depuis le 29 décembre 2022) tiennent compte du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

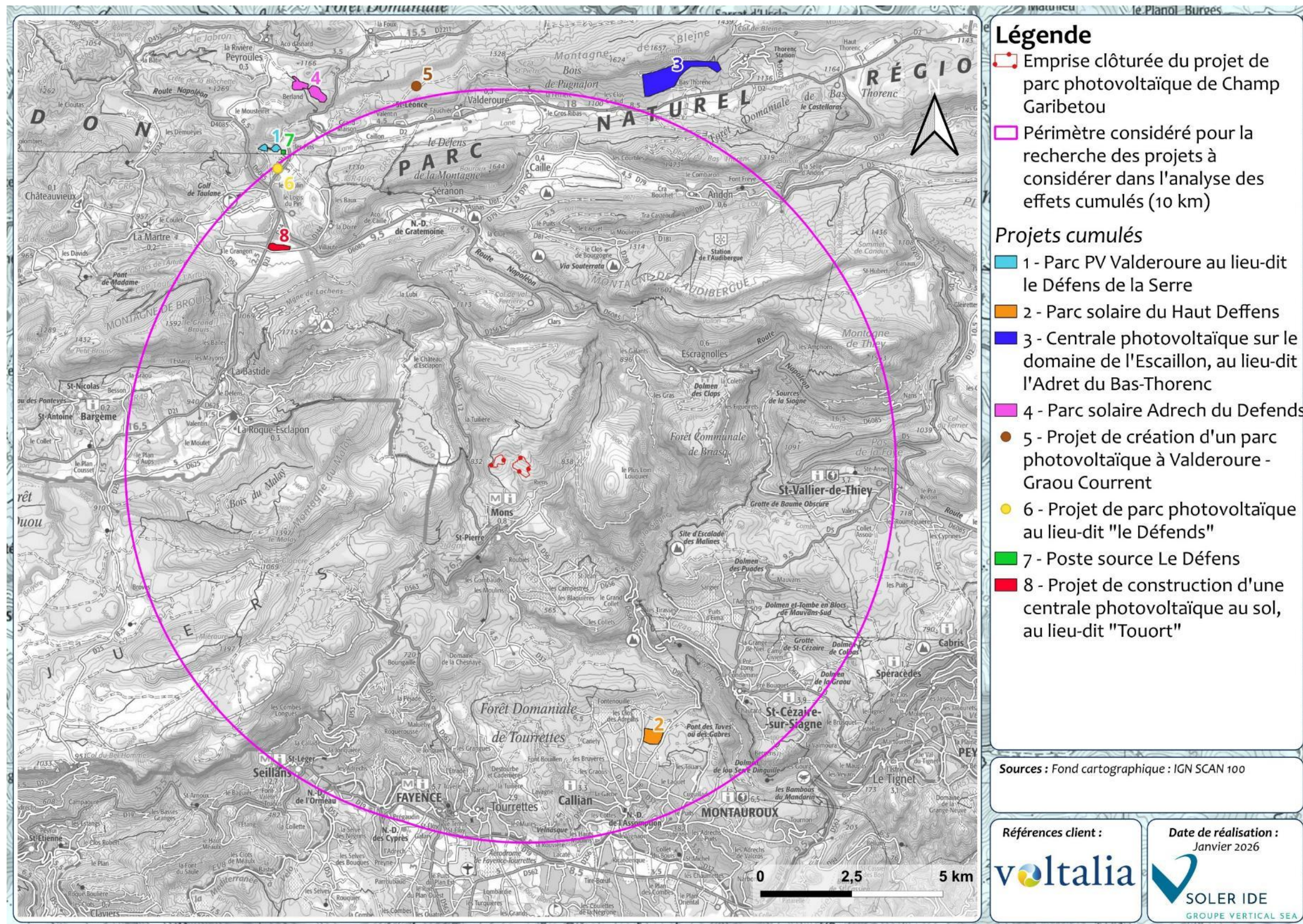
La recherche des projets à prendre en compte est réalisée au sein d’un rayon de 10 km autour du projet (recherches en date 06/06/2025). Les projets ayant fait l’objet d’une procédure au cas par cas mais ne nécessitant pas d’étude d’impact n’ont pas été pris en compte dans cette étude.

Huit projets sont concernés par l’analyse des impacts cumulés conformément à l’article R.122-5 du Code de l’Environnement dans un rayon de 10 km autour du projet.

Les projets à prendre en compte sont les suivants :

Tableau bilan des projets à prendre en compte pour l’analyse des impacts cumulés dans l’aire d’étude éloignée					
Num	Commune	Numéro et date de l’avis	Type de projet	Porteur de projet	Présentation du projet
1	Valderoure (06)	/	Parc PV Valderoure au lieu-dit le Défens de la Serre	/	Parc photovoltaïque mis en service en 2012.
2	Callian (83)	/	Parc solaire du Haut Deffens	ENERYO	Le parc photovoltaïque du Haut-Deffens présente une puissance de 7,2 MWc sur les 21 hectares de l’ancienne décharge. Elle a été construite en 2011 et se situe à environ 7,5 km au sud-est du projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou.
3	Andon (06)	N°2014-000784 01/06/2015	Centrale photovoltaïque sur le domaine de l'escaillon, au lieu-dit l'adret du bas-thorenc	Photosol Développement	La centrale photovoltaïque du domaine de l’Escaillon s’étend sur une surface de 62 ha pour une puissance totale de 50 MWc. Elle est construite et mise en service depuis 2022. Elle se situe à 10,4 km au nord-est du projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou. L’avis signale la présence d’un cortège de chiroptères, incluant notamment une colonie de Petit Rhinolophe située à proximité mais en dehors des emprises. Il mentionne également des impacts potentiels sur la Barbastelle d’Europe, ainsi que sur les oiseaux nicheurs et sur l’Aigle royal fréquentant les secteurs avoisinants.
4	Peyroules (04)	/ 24/09/2017 23/09/2019	Parc solaire Adrech du Defends	SARL SolaireParcMP075	La centrale photovoltaïque de Peyroules mise en service à l’été 2023 présente une puissance totale de 21,4 MWc. Elle se situe à 10,8 km au nord-ouest du projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou.
5	Valderoure (06)	2019-2405 21/10/2019	Projet de création d'un parc photovoltaïque à Valderoure - Graou Courrent	ENGIE GREEN	Le projet prévoit la création de quatre parcs photovoltaïques d’une puissance totale de l’ordre de 15,8 MWc sur une emprise totale de 26 ha. Le projet se situe à 10,1 km au nord-ouest du projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou. L’incidence du projet sur les populations d’écrevisses à pied blancs est qualifiée de fort pendant travaux, l’impact est jugé probable sur le Campagnol amphibie et sur les mammifères insectivores : Crossope aquatique, Crossope de Miller. La Chouette de Tengmalm et l’Engoulevent d’Europe sont mentionné mais les Impacts non évalués correctement mais potentiels. L’Azuré de la Croisette dispose d’habitats favorables avec un impact potentiel sur ces derniers. Le Spéléomante de Strinati présente un risque lié aux travaux / avens, le cortège des chiroptères présente un risque sur gîtes et corridors.
6	Séranon (06)	2018 – 1766 le 21/03/2018 Et 2023APPACA19/3363 le 23/03/2023	Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit "le Défends"	VOLTALIA	Le projet de création du parc photovoltaïque au lieu-dit Le Défends prévoit la création d’un parc photovoltaïque d’une emprise clôturée de 15,8 ha pour une puissance installée de 13,65 MW. Le projet se situe à environ 9,8 km au nord-ouest du projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou. Trois types d’habitats : boisements, pelouses ouvertes et milieux humides (prairies hygrophiles et cours d’eau). Trois espèces floristiques recensées : la Potentille blanche, l’Orchis de Spitzel et l’Ophioglosse commun. Les deux dernières sont impactées. Des impacts bruts sont présents sur certains taxons, en particulier la flore, l’avifaune et les chiroptères.
7	Valderoure (06)	/	Poste source Le Défens	ENEDIS/RTE	Le poste source de Valderoure a été inauguré en juillet 2022. Il présente une surface totale d’environ 4,5 ha. Il se situe à environ 10,1 km du projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou.
8	La Bastide (83)	Aucun avis	Projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Touort »	VOLTALIA	8 km au nord-ouest du projet de parc photovoltaïque de Champ Garibetou. Les incidences les plus importantes concernent les zones humides (prairie humide), la flore (Orchis de Spitzel, Orchis punaise, Myosotis des marais, Achillée sternutatoire et Vulpin des prés) et les chiroptères (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d’Europe, Grande Noctule, Pipistrelle pygmée, Noctule de Leisler, Molosse de Cestoni, Sérotine commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Murin de Daubenton, Murin cryptique, Murin à moustaches, Vespère de Savi) et de façon plus modérée, les habitats naturels, les insectes (Zygène cendrée (protégée) et le Nacré de la filipendule), les reptiles (Seps strié, Lézard à deux raies et Lézard des murailles) et les oiseaux (Bec-croisé des sapins ; Bruant jaune, Hibou moyen-duc, Pie-grièche écorcheur et Torcol fourmilier).

Les tableaux suivants présentent les effets cumulés prévisibles des projets sélectionnés. Les projets dont aucune donnée n’est disponible en ligne ne sont cependant pas considérés dans l’analyse détaillée (projets n°1, 2, 4 et 7).



Localisation des projets considérés pour l'analyse des impacts cumulés

Analyse des impacts cumulés potentiels des projets considérés – Volet physique

Projet	Etat du projet	Surface	Localisation	Défrichement	Eaux pluviales	Risques
Projet photovoltaïque du Champ Garibetou	/	Le projet présente une surface clôturée de 22,39 ha.	Mons (83)	Le projet est concerné par une autorisation de défrichement pour une surface de 24,91 ha.	Le projet devrait théoriquement entraîner une hausse des débits de ruissellement en raison des aménagements (pistes, postes, fondations). Toutefois, compte tenu de sa localisation, sans zone d'enjeux en aval, les eaux pluviales seront dirigées vers le réseau hydrographique existant. Plusieurs dispositifs de gestion ont été prévus, notamment des noues et des revers d'eau. Un dispositif de récupération des eaux pour l'agriculture est également prévu.	Les risques associés à un parc photovoltaïque ont été pris en compte dès la conception du projet. Le risque d'incendie, identifié comme fort à très fort sur le site, a fait l'objet d'une étude spécifique qui a orienté la conception et permis d'intégrer des mesures de prévention adaptées.
3 - Centrale photovoltaïque sur le domaine de l'Escaillon, au lieu-dit l'Adret du Bas-Thorenc	Construit	Le parc présente une emprise totale de 62 ha.	Andon (06)	Le projet a été soumis à autorisation de défrichement. Aucune information n'est disponible quant à la surface impactée.	Aucun élément concernant d'éventuels aménagements hydrauliques n'est mentionné.	Les risques inhérents à une centrale photovoltaïque sont pris en compte dans la conception du projet. Le projet intègre également des mesures en lien avec le risque de chute de blocs.
5 - Projet de création d'un parc photovoltaïque à Valderoure - Graou Courrent	A l'instruction	Le projet prévoit la création de quatre parcs photovoltaïques d'une emprise totale de 26 ha.	Valderoure (06)	Le projet a été soumis à autorisation de défrichement. Aucune information n'est disponible quant à la surface impactée.	L'installation de panneaux n'engendre pas directement une artificialisation mais le contexte topographique et hydraulique du site lié à la réalisation du projet et son occupation actuelle modifient le ruissellement des eaux lors des épisodes de pluies à caractère méditerranéen. Plusieurs aménagements hydrauliques sont prévus (micro-barrages en enrochements, mise en place de dispositifs de ralentisseurs hydrauliques au sein des ravins, maintien d'une couverture végétale sous panneaux).	L'aire d'étude s'inscrit dans un massif boisé soumis à un risque notable d'incendie de forêt. Le porteur de projet prend en compte ce risque pendant la phase d'exploitation, en prévoyant des citernes, des aires de retournement et des voies de circulation autour du site permettant l'accès aux engins de DFCI
6 - Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit "le Défends"	En construction	Le projet présente une emprise clôturée de 15,8 ha.	Séranon (06)	Le projet a été soumis à autorisation de défrichement de l'ordre de 8 ha.	Le projet de centrale photovoltaïque s'implante sur un sol actuellement occupé par des boisements et des espaces semi-ouverts. L'installation de panneaux n'engendre pas directement une artificialisation mais le contexte topographique et hydraulique du site lié à la réalisation du projet et son occupation actuelle modifient le ruissellement des eaux lors des épisodes de pluies à caractère méditerranéen. Plusieurs mesures de réduction existent. Néanmoins aucun aménagement hydraulique n'est mentionné.	Les risques inhérents à une centrale photovoltaïque sont pris en compte dans la conception du projet. Le risque incendie a notamment été pris en compte avec l'élaboration de plusieurs mesures de réduction d'ordre réglementaire, liées à l'application des prescriptions en matière de défense contre les incendies, qui comprennent la création de voies de desserte, l'implantation de trois citernes, ainsi que la mise en œuvre des OLD
8 - Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Touort »	A l'instruction	Le projet présente une emprise de 9,13 ha.	La Bastide (83)	Le projet a été soumis à autorisation de défrichement pour l'ensemble de l'emprise clôturée y compris la piste externe, soit 9,13 ha.	Le projet augmente légèrement le ruissellement. La mise en place de noues à seuil et de micro-barrages est prévue.	Les risques inhérents à une centrale photovoltaïque sont pris en compte dans la conception du projet. Le risque incendie a notamment été pris en compte avec la mise en place de nombreuses mesures (OLD de 50 m, caractéristiques des accès modifiées, citernes).
CUMUL DES INCIDENCES	Les projets sont en cours d'instruction ou en construction/construits.	Les projets cumulent environ 135,42 ha.	Les projets sont situés sur des communes limitrophes pour la plupart. Le projet photovoltaïque de Champ Garibetou est néanmoins localisé à minimum 7,5 km des autres projets.	Un cumul des incidences en matière de défrichement est présent. Néanmoins les incidences restent relativement éloignées du projet de Champ Garibetou	Aucun impact cumulé n'est à prévoir. Les exutoires des projets seront indépendants.	Le risque incendie est le risque constaté le plus important du fait du contexte boisé du secteur. Néanmoins, toutes les mesures seront prévues pour limiter ce risque et pour intervenir en cas d'incendie accidentel.

Analyse des effets cumulés par compartiment du milieu naturel

THEMATIQUES	EFFETS CUMULES POTENTIELS		COMMENTAIRES
	Oui	Non	
Habitats naturels	X (Très faibles)		Les avis ne mentionnent que les types de physionomie d’habitats impactes, ce qui rend difficile leur comparaison directe avec les habitats identifiées dans la zone d’étude. Lorsqu’ils sont considérés en termes de physionomie, milieux ouverts, milieux fermes (boisements), etc., les avis soulignent l’importance des milieux ouverts, alors que la majorité des impacts concerne les habitats boisés (forêts caducifoliees, boisements de pins sylvestres). En prenant en compte les surfaces d’habitats disponibles, les effets cumules sur ces physionomies sont évalués comme très faibles.
Flore	X (Très faibles)		Parmi les espèces mentionnées dans les avis, le lis de pomponne fait partie des espèces intégrées dans l’évaluation et la Narcisse des Poetes, qui est listée parmi les espèces avérées au sein de la zone d’étude, mais n’ayant pas fait l’objet de l’évaluation des impacts. Ces deux espèces sont très bien représentées dans leur aire de répartition et les différents projets ne constituent pas une menace significative pour le maintien des populations. En tenant compte de la perte d’habitat pour ces especes, les effets cumules sont juges tres faibles.
Insectes	X (Très faibles)		Les avis ne mentionnent pas beaucoup d’especes de l’entomofaune. Seuls le Grand Capricorne, la diane et le damier de la succise apparaissent en commun avec un autre projet. Les effets cumules sur l’entomofaune sont juges nul sur les populations d’especes compte tenu des distances qui les separent et leurs capacites de dispersion limitees (pour la plupart des especes listees). Les habitats d’especes sont tres etendus, bien qu’ils ne soient pas forcément exploites par les especes, ils restent disponibles et fonctionnel a grande echelle. Un effet cumule tout au plus tres faible est evalue pour l’entomofaune.
Amphibiens		X	Deux espèces d’amphibiens ont été détectées sur le site de Champ Garibetou. En revanche, aucune étude réalisée à proximité ne fait état d’autres especes d’amphibiens. Les habitats locaux sont par ailleurs globalement peu favorables à ces especes. En consequence, les impacts cumules sur les amphibiens sont consideres comme inexistantes.
Reptiles	X (Très faibles)		Les avis de la mrae ne mentionnent pas d’especes de reptiles. Pourtant, a l’échelle locale et de la petite region naturelle incluant la commune de mons, les reptiles constituent un enjeu majeur pour la conservation. Les milieux ouverts impactes par d’autres projets constituent probablement des habitats pour plusieurs des espèces de reptiles présentes sur la zone d’étude. Compte tenu de l’étendue importante des milieux ouverts dans le haut-var, de leur continuité a travers le territoire et des capacites de dispersion limitees des reptiles, les effets cumules sont juges tres faibles.
Oiseaux	X (Faibles)		Plusieurs espèces sont présentes à la fois dans la zone d’étude et sur les sites voisins, notamment la bondree apivore, l’engoulevent d’Europe, le torcol fourmilier, la Chouette de Tengmalm et l’Aigle Royal. Le cortège des oiseaux nicheurs est également mentionne à deux reprises, regroupant de nombreuses espèces régulièrement affectées par les projets en contexte anthropique. La proximité des sites et l’existence de continuités écologiques fonctionnelles etendues permettent des échanges de populations, en particulier pour les oiseaux à grand rayon de déplacement. Les especes citees disposent par ailleurs de vastes surfaces de boisements et de milieux ouverts leur permettant de poursuivre leurs cycles biologiques. Compte tenu de ces elements et de la perte limitee d’habitats d’espèces, les effets cumules sont évalués comme faibles.
Mammifères	X (Faibles)		Plusieurs espèces de chiroptères sont communes à la zone d’étude et aux autres sites consideres, notamment le petit rhinolophe, une espece sensible avec un faible rayon d’action necessitant un reseau de trames ecologiques fonctionnelles et bien connectees pour ses deplacements, ainsi que la grande noctule et la barbastelle d’Europe, dont le rayon de déplacement est plus etendu. Les avis mettent en avant la destruction d’espaces d’alimentation et de gites potentiels, principalement pour des especes se nourrissant dans les zones ouvertes et gitant dans les milieux boisés. Les impacts du projet sur les chiroptères concernent donc la destruction d’habitats d’alimentation et l’alteration de gites potentiels. À l’échelle du territoire, les effets cumules sont juges faibles.
Fonctionnalités écologiques	X (Très faibles)		Le projet de parc photovoltaïque entraine effectivement une consommation d’habitats naturels, mais son emprise demeure limitee au regard de l’ampleur des milieux favorables presents a proximite. De ce fait, l’installation du parc ne cree pas d’isolat ecologique et ne genere pas de rupture fonctionnelle des corridors existants. Seule l’addition des surfaces d’habitats naturels affectes est retenue en tant qu’effet cumule, ce qui correspond à un effet très faible sur les fonctionnalités écologiques

Pour conclure :

En conclusion, d’après le tableau présenté ci-avant, le projet de construction du parc photovoltaïque sur la commune de Mons est susceptible de générer des effets cumulés avec quatre autres projets. Toutefois, compte tenu de l’éloignement relatif entre ces projets, de la disponibilité étendue d’habitats favorables aux différents compartiments biologiques étudiés, ainsi que des capacités de dispersion limitées de certains groupes (flore, reptiles, amphibiens, entomofaune), les effets cumulés sont globalement évalués comme faibles à très faibles selon les compartiments.

Analyse des impacts cumulés potentiels des projets considérés – Volet humain et Paysage

Projet	Etat du projet	Nuisances	Trafic routier	Paysage
Projet photovoltaïque du Champ Garibetou	A l’instruction	Le projet photovoltaïque n’induera pas, hors phase travaux, de nuisances sonores ou olfactives perceptibles.	Le projet photovoltaïque n’engendrera pas de trafic supplémentaire hormis les véhicules du personnel qui viendra entretenir le site. Ces derniers seront très limités.	Le projet a évolué afin d’éviter toute vue depuis la place du village de Mons, constituant la principale incidence paysagère du projet. La conception du projet tient compte de l’ambiance paysagère locale. Aucune modification de la morphologie du site n’est prévue. Également, le projet a veillé à l’intégration chromatique de l’ensemble des éléments du parc afin de se fondre au mieux au sein de l’ambiance paysagère locale marquée par la végétation sclérophylle. Les pistes seront par ailleurs réalisées sans apport de matériaux.
3 - Centrale photovoltaïque sur le domaine de l'escaillon, au lieu-dit l'adret du bas-thorenc	Construit	Le projet photovoltaïque étant construit. Aucune nuisance sonore ou olfactive n’est induite par le projet (hors phase démantèlement).	Le projet photovoltaïque n’engendre pas de trafic supplémentaire hormis les véhicules du personnel qui viendra entretenir le site. Ces derniers seront très limités.	Aucune donnée disponible
5 - Projet de création d'un parc photovoltaïque à Valderoure - Graou Courrent	A l’instruction	Le projet photovoltaïque n’induera pas, hors phase travaux, de nuisances sonores ou olfactives.	Suite à la potentielle construction du parc, le projet photovoltaïque n’engendrerait pas de trafic supplémentaire hormis les véhicules du personnel qui viendra entretenir le site. Ces derniers seront très limités.	Le parti choisi est d’éviter les secteurs les plus sensibles (secteur est et central) et de réduire l’importance du parc. L’étude conclut que « la réduction de l’emprise initiale et notamment la partie est rend le projet pratiquement invisible » depuis les points hauts.
6 - Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit "le Défends"	En construction	Le projet photovoltaïque n’induera pas, hors phase travaux, de nuisances sonores ou olfactives.	Suite à la potentielle construction du parc, le projet photovoltaïque n’engendrerait pas de trafic supplémentaire hormis les véhicules du personnel qui viendra entretenir le site. Ces derniers seront très limités.	L’incidence globale du projet sur le paysage est qualifiée de très faible depuis le sommet de Lachens, de faible depuis le hameau du Moulin et de modéré depuis les abords immédiats du projet. Des mesures d’évitement et de réduction ont été intégrées lors de la conception du projet : ▪ Evitement de la zone nord-ouest, amorce du relief du Défens de la Serre, ▪ Conservation d’une frange boisée le long de la RD2211, frange intégrée dans le plan écologique de débroussaillage
8 - Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Touort »	A l’instruction	Le projet photovoltaïque n’induera pas, hors phase travaux, de nuisances sonores ou olfactives.	Suite à la potentielle construction du parc, le projet photovoltaïque n’engendrerait pas de trafic supplémentaire hormis les véhicules du personnel qui viendra entretenir le site. Ces derniers seront très limités.	La prise en compte des enjeux paysagers passe par la mise en place de diverses mesures permettant d’abaisser les incidences du projet à faible : ▪ Réduction d’emprise à proximité de l’habitation nord ▪ Marge de recul en limite des départementales 21 et D144 ▪ Réduction d’emprise pour conservation des milieux naturels et réduction de la visibilité du parc depuis la route Napoléon. ▪ Réduction d’emprise par abandon de la parcelle sud afin de limiter les incidences visuelles du projet depuis la D21 et les montagnes sud. ▪ Coloration des postes et des clôtures.
CUMUL DES INCIDENCES	Les projets sont en cours d’instruction ou en construction/construits.	Les nuisances sonores ou olfactives sont ponctuelles et localisées à la phase travaux et ne sont pas à cumuler. Elles se limitent aux alentours immédiats des sites.	Aucun effet cumulé n’est attendu concernant le trafic. Les projets sont en effet relativement éloignés et n’empruntent pas les mêmes accès. Par ailleurs, les projets ne sont pas de nature à augmenter ce risque.	L’impact paysager se limite à l’échelle locale de chacun des projets. Il n’y a pas d’impact cumulé à considérer à grande échelle.

2.8 VULNERABILITE DU PROJET FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AU RISQUE D'ACCIDENT OU DE CATASTROPHES MAJEURS

Il est couramment admis que le changement climatique se traduira à moyen et long terme par des phénomènes climatiques aggravés : l'évolution du climat modifie la fréquence, l'intensité, la répartition géographique et la durée des évènements météorologiques extrêmes. Les aléas météorologiques qui peuvent être envisagés à moyen et long terme sur la région PACA sont : élévation des températures moyennes, tempêtes, vents violents, changements dans les saisons et cycles végétatifs. En outre, la productivité de la centrale photovoltaïque est uniquement dépendante de la durée et de l'intensité de l'ensoleillement pour la production d'énergie solaire ; ces phénomènes n'impactent donc pas de façon significative. Il est à noter qu'une élévation trop élevée de la température entraîne une baisse de rendement des panneaux solaires.

Par ailleurs, la centrale photovoltaïque n'émet aucun rejet atmosphérique, notamment de gaz à effet de serre, et permet de produire de l'énergie en substitution des énergies conventionnelles, dont la production génère la consommation de matières premières et des émissions polluantes. Le développement des installations solaires répond donc à la lutte contre le changement climatique.

Le risque majeur est la possibilité de survenue d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité. Au sein de l'aire d'étude éloignée, la vulnérabilité qui peut être définie en termes de « risques d'accidents et de catastrophes majeurs » est essentiellement liée aux mouvements de terrain (retrait gonflement des argiles, séisme), au risque feux de forêt et au risque inondation.

Dans l'hypothèse où un incident majeur surviendrait à proximité de la centrale photovoltaïque au sol, très peu de dégâts seraient occasionnés du fait de la nature même des installations : atteinte possible des structures (chute) et des panneaux solaires, pas de risque d'explosion ou d'écoulement de produits polluants, pas de risque significatif d'incendie, pas d'atteinte du personnel (sauf si éleveur et troupeau sur place, opération de maintenance en cours), ...

De plus, il n'existe aucune activité voisine du projet de nature à engendrer des accidents ou catastrophes majeurs.

En conclusion, le projet n'est pas considéré comme vulnérable au changement climatique, néanmoins, des adaptations aux risques connus et ceux pouvant se renforcer avec le changement climatique sont envisagés. En fonctionnement normal, il permet de produire une électricité d'origine renouvelable, afin de lutter contre le changement climatique.

Les incidences sur le projet seraient très limitées et localisées. Des mesures adaptées d'évitement et de réduction sont mises en œuvre pour en maîtriser les risques.

Le projet de parc photovoltaïque ne présente ainsi pas une vulnérabilité plus accrue que les espaces environnants aux risques définis ci-avant. Néanmoins, les épisodes de risques naturels ou technologiques peuvent venir impacter le projet. Des adaptations et mesures seront mises en place pour venir réduire ces risques et donc la vulnérabilité du projet vis-à-vis de ces derniers.

2.9 EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS PROJET

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'environnement dans le cas où le projet n'est pas mis en œuvre, et dans le cas où il est mis en œuvre. L'évolution de l'environnement est réalisée à une échelle de 40 ans, durée pendant laquelle la centrale photovoltaïque sera exploitée. Les principaux facteurs environnementaux susceptibles d'être affectés par le projet sont : le milieu physique (écoulement des eaux et imperméabilisation des sols), le milieu naturel, le contexte démographique et socio-économique, l'occupation du sol, le trafic routier, les nuisances sonores, la qualité de l'air, et le paysage.

Evolution probable du site avec et sans le projet photovoltaïque		
Thème	Évolution tendancielle sans projet	Évolution avec mise en place du projet
Milieu physique	En l'absence de projet, l'évolution du site sera principalement conditionnée par les dynamiques naturelles, et plus particulièrement par les effets du changement climatique. Le secteur, déjà soumis à un climat méditerranéen marqué par des étés secs et des épisodes de pluies intenses, devrait connaître une accentuation des contrastes climatiques : allongement des périodes de sécheresse, augmentation des températures moyennes et concentration des précipitations sous forme d'épisodes orageux violents. Ces évolutions climatiques renforceront la vulnérabilité du massif aux incendies de forêt, le territoire de Mons étant identifié comme zone à risque fort à très fort en termes d'incendie. Parallèlement, la répétition d'épisodes de fortes pluies sur des sols déjà desséchés pourrait accentuer les phénomènes de ruissellement et d'érosion superficielle, sans toutefois modifier significativement la topographie ou la géomorphologie générale du secteur, qui resteront stables à l'échelle du temps du projet. Les eaux souterraines et superficielles ne devraient pas connaître de modification qualitative majeure, mais les variations de recharge des nappes liées à l'irrégularité des précipitations pourraient engendrer une plus grande variabilité saisonnière des débits. En dehors de ces dynamiques climatiques, aucun bouleversement notable n'est attendu concernant la structure géologique, la pédologie profonde ou la morphologie du relief, qui resteront façonnées par des processus lents et constants.	Le projet ne représente pas un obstacle hydraulique, néanmoins, le débit de ruissellement engendré par le projet augmente par rapport à la situation initiale. Cette évolution a néanmoins été prise en compte dans la conception du projet avec la mise en place d'aménagements hydrauliques permettant de s'approcher au mieux des écoulements actuels des eaux pluviales. Les sols seront modérément remaniés pour les besoins de l'opération. Des terrassements sont prévus au droit des plateformes de livraison, transformation, des aires de retournements et de l'aire du système de stockage par batterie. Ils seront néanmoins localisés et concernent uniquement le renforcement du sol par broyage et compactage de la roche. Le projet épousera la topographie du secteur sans modification majeure. Aucun impact n'est attendu sur le climat local ni sur les risques naturels. Le projet a par ailleurs pris l'ensemble des préconisations nécessaire afin de prendre en compte ces thématiques sans les impacter négativement.
Milieu naturel	En l'absence de travaux, les pratiques pastorales devraient se maintenir, mais la dynamique naturelle de colonisation par les arbres et arbustes se poursuivra également. La progression de ces espèces étant relativement lente sur le site, la fermeture progressive des milieux ne constitue pas une menace immédiate pour les habitats. De plus, certains secteurs sont peu propices à l'installation des ligneux en raison de substrats défavorables (absence de sol, dalles rocheuses, éboulis instables). La diversité des conditions écologiques devrait permettre le maintien des espèces observées sur le long terme, bien qu'une raréfaction progressive des espaces ouverts se produise au profit des milieux semi-ouverts et fermés. Les boisements existants continueront à vieillir, devenant potentiellement plus favorables aux espèces arboricoles.	L'implantation du parc constitue une perturbation notable pour le milieu naturel. Toutefois, le dimensionnement et la délimitation en amont du projet, fondés sur l'analyse des enjeux identifiés, ainsi que la mise en œuvre de mesures de réduction, permettent de limiter significativement les impacts sur de nombreuses espèces. Ces mesures ne suffisent cependant pas à éviter totalement la destruction d'individus et d'habitats de reproduction. Le projet n'entre pas en conflit avec les activités pastorales existantes ; au contraire, ces dernières seront encouragées sous le parc afin de maintenir une végétation rase et favoriser la biodiversité. Des impacts résiduels subsisteront pour les différents compartiments étudiés, et des mesures de compensation seront proposées pour en limiter les effets.
Milieu humain	En l'absence de projet, l'évolution du milieu humain sera principalement liée aux dynamiques communales et territoriales. La population de Mons, qui connaît une croissance modérée liée à l'attractivité résidentielle du secteur rural, devrait continuer à augmenter, sans pour autant modifier de manière significative l'occupation des sols à proximité du site, qui restera majoritairement naturelle et dédiée aux usages agricoles ou cynégétiques. Les infrastructures de transport, limitées et peu fréquentées dans ce secteur, ne devraient pas voir leur trafic évoluer de manière notable, maintenant ainsi un niveau sonore et vibratoire faible, typique des espaces ruraux peu anthropisés. De même, l'ambiance lumineuse nocturne, très limitée en l'absence d'éclairage public structurant, restera inchangée. La qualité de l'air devrait demeurer stable. Aucun risque technologique ou nuisance particulière n'est attendu, le secteur ne comportant pas d'installation classée susceptible de générer des impacts. Enfin, aucune évolution significative n'est anticipée concernant d'éventuels sites et sols pollués, le secteur étant historiquement tourné vers des usages ruraux ne générant pas de contamination notable.	Les retombées économiques du projet engendreront des apports financiers supplémentaires aux collectivités, leur permettant de développer les activités du territoire. L'activité agricole de pâturage ovin sera maintenue sur le site du projet pour des besoins de l'entretien de la végétation. En effet, le projet ne s'implante que sur une faible superficie au regard de la zone exploitée en pastoralisme. L'impact du projet sur l'augmentation du trafic est négligeable. Peu de véhicules accéderont au site durant la période d'exploitation de la centrale photovoltaïque. Les agents de maintenance passeront à intervalles réguliers mais espacés (plusieurs fois par an) pour entretenir et contrôler le site. De plus, ces passages se feront avec des véhicules légers et seront limités aux pistes du parc solaire et aux voies d'accès existantes. L'exploitant agricole sera ponctuellement sur le site, sans impact sur le trafic. A noter que le système de récupération des eaux de pluie permettra de réduire le nombre trajet nécessaire à l'alimentation en eau du troupeau pour l'éleveur. Un parc photovoltaïque n'émet aucune nuisance sonore. Aucun impact n'est à redouter sur l'ambiance sonore. Le niveau sonore reste identique à celui actuel. Le procédé photovoltaïque n'émet aucun rejet atmosphérique et l'électricité produite par le photovoltaïque n'émet pas de pollution lors de la transformation de l'énergie solaire en énergie électrique.

		La production d'énergie photovoltaïque étant renouvelable, c'est-à-dire produite en quantité supérieure à l'énergie consommée au cours de son cycle de vie, le parc solaire présente un impact positif sur la consommation d'énergie et de ressources naturelles.
Paysage et patrimoine	Compte tenu des orientations du SCoT du Pays de Fayence, qui identifie ce secteur comme favorable au développement de l'énergie photovoltaïque, ainsi que du classement du site en Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables par la commune de Mons, il est probable qu'en l'absence du présent projet, un autre projet de même nature pourrait être envisagé à terme sur ce secteur. Sans projet, le paysage du plateau conserverait à court terme son caractère actuel, marqué par une végétation de garrigue. Toutefois, la planification énergétique locale laisse entrevoir la possibilité d'une évolution progressive vers l'accueil d'équipements de production d'énergie, ce qui pourrait, à moyen terme, modifier ponctuellement la lecture du paysage sans remettre en cause son identité générale.	Avec projet, l'évolution paysagère restera très limitée grâce à l'implantation volontairement adaptée au contexte visuel. Dès la phase de conception, le projet a été spécifiquement positionné en dehors des zones de visibilité identifiés depuis la place du village perché de Mons, considéré comme l'enjeu paysager principal du secteur. Une zone plus ouverte a ainsi été délibérément écartée afin de préserver toute perception depuis ce point de vue, profitant ainsi des masques naturels offerts par le relief et la végétation. Le projet entraînera une modification ponctuelle de l'aspect immédiat du site, mais sans altérer la structure paysagère dominante, ni générer de rupture visuelle dans la séquence paysagère à grande échelle. Le projet s'inscrira dans un contexte déjà fermé visuellement, et aucune modification du relief ou ouverture de perspectives nouvelles n'est prévue, garantissant le maintien d'une ambiance paysagère à dominante naturelle et forestière.

2.10 METHODOLOGIE ET AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact a été mandatée par VOLTALIA et réalisée par SOLER IDE, ECOTER et ECOMED.

La méthodologie de l'étude d'impact consiste en une analyse détaillée de l'état actuel du site et de son environnement, réalisée à plusieurs échelles, qui est ensuite confrontée aux caractéristiques des éléments du projet, de la phase de chantier jusqu'à sa mise en œuvre effective.

L'analyse de l'état actuel du site et de son environnement a été réalisée à partir d'un recueil de données auprès des administrations, des organismes publics ainsi qu'auprès d'études spécifiques complémentaires et d'enquêtes de terrain.

De plus, des investigations naturalistes de terrain ont permis de caractériser avec davantage de précisions l'état actuel du milieu naturel.

L'identification et l'évaluation des impacts positifs et négatifs, directs et indirects, temporaires ou permanents du projet ont été réalisées par confrontation entre les caractéristiques du projet (emprises, aménagements prévus...) et les enjeux et sensibilités de l'environnement identifiés.

Dans le respect de la Doctrine nationale sur la séquence « éviter, réduire, compenser » publiée en 2012, des mesures permettant d'éviter et réduire ces impacts ont alors pu être proposées en concertation avec la maîtrise d'ouvrage. Les modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets ont enfin été définies.

Equipe mobilisée dans la cadre de la réalisation de l'étude d'impact			
Structure	Rôle dans le cadre de la mission	Equipe mobilisée	Courriel
 SOLER IDE GROUPE VERTICAL SEA 4 Impasse René Couzinet 31500 Toulouse 05 62 16 72 72	Assembleur Rédaction de l'étude d'impact Milieu physique Milieu humain Volet Paysage et patrimoine	Charlotte ROUSSEAU : Cheffe de projets généraliste de l'environnement en charge du suivi, du contrôle de la mission et de la rédaction de l'étude d'impact <i>(Diplôme d'Ingénieure en Génie de l'Aménagement et de l'Environnement filière Génie Ecologique et Aménagement Durable, Polytech'Tours)</i> Maëla GALLAIS : Chargée d'études généraliste de l'environnement en charge de la rédaction de l'étude d'impact <i>(Ingénieure agronome de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse)</i>	crousseau@soler-ide.fr mgallais@soler-ide.fr
 ECOMED Ecologie & Médiation Tour Méditerranée 13ème étage, 65 avenue Jules Cantini, 13006 MARSEILLE	Milieu naturel - Réalisation d'inventaires écologiques complémentaires Milieu naturel - Impact et Mesures	Jean BIGOTTE (chef de projet et expert Flore/Habitats naturels) Thierry MENARD (Flore/Habitats naturels) Quentin DELFOUR (Invertébrés) Vincent HALLOT (Amphibiens) Elisa LEPLAT (reptiles) Livia VALLEJO, Jérémy OTTENI et Arianne CURIQZ (Oiseaux) Avril DUCHET et Jérémy OTTENI (mammifères terrestres)	j.bigotte@ecomed.fr

+33 (0)4 91 80 14 64 +33 (0)4 91 80 17 67 contact@ecomed.fr		Solène BAILLET, Clara BERTRAND et Marie-Odile DURAND (Chiroptères)	
 ECOTER ECOLOGUES DE PROJET	Milieu Naturel - Réalisation d'inventaires écologiques	Adeline CRENET (Flore et habitats naturels) Bruno GRAVELAT (Oiseaux) Maxime LAURENT, Rudi KAINCZ et Jonathan SIMIONE (Chiroptères) Bruno GRAVELAT (autres mammifères) Dorian SAUSSE et Pierre-Louis DUARTE (Reptiles) Dorian SAUSSE (amphibiens) Océane VELLOTT et Florian MONGIN (insectes et autres arthropodes) Océane VELLOTT (fonctionnalités écologiques)	/
 MTDA AGENCE MTDA MILIEU TERRITOIRE 41 av. des Ribas, 13 770 Venelles, France, +33 (0)4 42 20 12 57	Etude de boisement Expertise du risque incendie	/	/
 GIE Terres et Territoires Terres & Territoires Ensemble, cultivons nos horizons	Etude Préalable Agricole	/	/

3 CONCLUSION

Le porteur de projet a initié, en partenariat avec la commune de Mons, le projet de parc solaire photovoltaïque de Champ Garibetou sur la commune de Mons dans le département du Var (83).

Le site de Champ Garibetou (Mons) a été retenu au terme d’une analyse cartographique basée sur la grille de sensibilité de la DREAL PACA, visant à identifier les secteurs de moindre impact (enjeux biodiversité, patrimoine, paysages, risques, etc.). Les sites anthropisés recensés dans un rayon de 20 km (274 au total) ont été progressivement exclus après filtres (zonages environnementaux et patrimoniaux, activité en cours, distance aux habitations), car tous étaient inadaptés (carrières en exploitation, déchetterie active, risques de pollution, incompatibilités industrielles).

Parmi les zones naturelles/agricoles restantes, le site de Champ Garibetou s’est distingué comme l’une des zones hors périmètres de protection, à topographie favorable et éloignée du bâti, tout en s’inscrivant dans les objectifs de développement photovoltaïque du Pays de Fayence (PCAET/SCOT) et en évitant les secteurs plus sensibles ou visibles.

Le projet retenu, d’une superficie totale d’environ 22,3 ha, s’inscrit pleinement dans les ambitions internationales, européennes, nationales, régionales et locales de production d’énergie par des sources renouvelables et contribuera significativement au développement de la filière solaire tel que défini par les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE) et du SRADDET. Il permettra la production d’électricité couvrant les besoins de 13 626 personnes.

Le projet s’implante sur des terrains naturels de type garrigue, actuellement occupés ponctuellement par des activités agricoles et cynégétiques. Le projet photovoltaïque, en tant qu’installation d’intérêt collectif est compatible avec le PLU de Mons et le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fayence. Il s’inscrit par ailleurs en cohérence avec les objectifs locaux de transition vers une consommation énergétique 100% d’origine renouvelables. Le site d’implantation constitue en ce sens une zone d’accélération des énergies renouvelables, conformément à l’article Article L141-5-3 du Code de l’énergie. A noter que le projet fera l’objet d’une étude de discontinuité vis-à-vis de la loi Montagne qui sera menée par la commune.

Conformément aux procédures règlementaires, le projet a fait l’objet d’une étude d’impact. L’objectif de cette étude est de mettre en évidence les enjeux du site et les contraintes et sensibilités environnementales afin de proposer l’implantation la plus cohérente et les éventuelles mesures nécessaires pour éviter, réduire ou à défaut compenser les impacts potentiels du projet sur l’environnement.

Suite aux études initiales réalisées sur une zone d’étude volontairement élargie, le projet a évolué au cours des mois dans le but de limiter son impact, prendre en compte la sécurité des biens et des personnes, les contraintes économiques, techniques, paysagères et financières, ainsi que les enjeux relatifs à la faune, la flore et aux habitats naturels. Il a également porté une attention particulière à la prise en compte de la nature forestière du site avec notamment la réalisation d’études complémentaires pour permettre de se positionner sur des espaces à faibles valeurs sylvicoles, sur un secteur de faible densité forestière, avec une valeur écologique limitée en termes de peuplements ligneux.

Grâce à la bonne prise en compte de l’environnement et des enjeux naturels du site dès la phase de conception, et avec la mise en œuvre de mesures idoines en phase chantier et exploitation, l’impact brut du projet est réduit (aussi bien en phase chantier qu’en phase fonctionnement) sur la totalité des espèces évaluées. Néanmoins, l’enjeu résiduel reste modéré pour plusieurs espèces de flore (Ophrys de Saratöi), invertébrés, reptiles, oiseaux et chiroptères, nécessitant la mise en place de mesures compensatoires.

Un plan de compensation est ainsi en cours d’élaboration, en concertation avec le porteur de projet, ECO-MED, la commune de Mons et plusieurs propriétaires fonciers. L’évaluation de la dette compensatoire réalisée pour chacune des espèces protégées impactées et soumises à dérogation, ainsi que les différents scénarios de compensation, seront repris

et approfondis afin de formaliser précisément les actions de compensation à mettre en œuvre dans le cadre du Dossier de Dérogation Espèces Protégées.

Aucune zone humide réglementaire ne sera impactée par le projet. Aucune compensation ne sera nécessaire.

Par ailleurs, des mesures de prévention des pollutions accidentelles et de protection de la biodiversité en phase de chantier et d’exploitation ont été retenues.

Pour préserver le cadre naturel dans lequel s’insère le projet, celui-ci a été pensé de manière à permettre une intégration paysagère optimale. Une partie du site a notamment été écartée dès la conception du design, présentant des covisibilités avec la place du village de Mons. Les couleurs des équipements ont également été choisies en cohérence avec les éléments paysagers locaux et seront de couleur verte afin de se fondre dans le paysage. Ainsi, aucune visibilité directe sur le projet n’est à attendre.

La végétation entourant le projet sera conservée autant que possible mais un glacis et défrichement auront lieu en périphérie du projet afin d’intégrer au maximum le risque incendie. Ce risque a notamment été évalué de manière approfondie via une expertise ad hoc. Cette analyse a conduit à de multiples préconisations intégrées au projet.

Une étude hydraulique a également été menée dans le cadre du projet et a abouti à la mise en place de divers aménagements hydrauliques permettant de contenir les débits de ruissellement supplémentaires, issus du projet, pour une pluie centennale, conformément à la doctrine MISEN.

Une évaluation appropriée des incidences sur les sites Natura 2000 a également été réalisée dans le cadre du projet. Le projet ne génère pas d’incidence notable dommageable sur les habitats et les espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation de la ZSC FR9301574 « GORGES DE LA SIAGNE », de la ZSC FR9302009 « HAUT-ESTERON ET LANE », de la ZSC FR9301617 « MONTAGNE DE MALAY », de la ZSC FR9301570 « PREALPES DE GRASSE », de la ZSC FR9301571 « RIVIERE ET GORGES DU LOUP » et de la ZPS FR9312002 « PREALPES DE GRASSE ».

Enfin, en collaboration avec la commune et si besoin avéré, il sera envisagé l’installation de panneaux pédagogiques au droit du belvédère du Graïs permettant aux randonneurs et usagers ponctuels de bénéficier d’explications relatives au parc photovoltaïque et aux espèces emblématiques évitées.

Avec la mise en œuvre de ces mesures, une grande partie des impacts résiduels prévisibles du chantier et de l’exploitation du projet ont pu être évalués à un niveau non significatif, ce qui valide l’ensemble des efforts engagés par le porteur de projet pour intégrer le développement du parc solaire dans son environnement physique, naturel, paysager et humain.

L’analyse des incidences cumulées recense, conformément à l’article R.122-5 du Code de l’Environnement, les projets existants ou approuvés (et ceux ayant fait l’objet d’évaluations/consultations) dans un rayon de 10 km autour du projet, en excluant les projets caducs/abandonnés et ceux passés au cas par cas sans étude d’impact. Huit projets ont été identifiés : les cumuls portent surtout sur le défrichement et le risque incendie (contexte boisé), tandis qu’aucun impact cumulé notable n’est attendu sur les eaux pluviales (exutoires indépendants), le trafic, les nuisances et le paysage (effets restant locaux à chaque projet).



SOLER IDE Toulouse

Bureau d'études et de conseils en Environnement
4, impasse René Couzinet
31500 TOULOUSE
Tél : 05 62 16 72 72